

Révision du PLU



**DIAGNOSTIC
ANNEXE**

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du 22 mai
2018, approuvant la révision du PLU de
MARIN.

Le Maire,
Pascal CHESSEL

PIECE N°4-4

Comme prévu par le Code de l'urbanisme (articles L. 151-4 et R.151-1),

le présent document annexe constitue le diagnostic sur lequel s'est appuyé le rapport de présentation (pièce N°1), pour l'exposé de ses principales conclusions (1^{ère} partie du rapport).

Les données chiffrées figurant dans ce document sont celles actualisées ou disponibles à la date de réalisation du diagnostic (entre janvier et avril 2016).

Certaines ont été actualisées dans les conclusions du diagnostic.

Ce document annexe n'intègre pas deux thématiques d'analyse, qui constituent des parties intégrantes du rapport de présentation :

- *2^{ème} Partie : l'analyse les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis ...*
- *3^{ème} Partie : l'analyse l'état initial de l'environnement ...*

Ce document d'analyse est complété des études suivantes :

- Le diagnostic agricole établi par le Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie (en juillet 2014).
- L'état des lieux des réseaux sanitaires, faisant l'objet de l'annexe N° 4-3.

Préambule : pourquoi un diagnostic ?

1. Diagnostic socio-économique :

- 1.1 Le contexte territorial
- 1.2 La population
- 1.3 Les logements
- 1.4 L'économie (hors agriculture)
- 1.5 Les équipements

2. Diagnostic fonctionnel :

- 2.1 Voirie, transports, déplacements
- 2.2 Autres réseaux et ouvrages techniques
- 2.3 Réseaux sanitaires : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, déchets

 *Voir annexes sanitaires (Pièce N°4-3).*

Préambule sur le diagnostic



- **Pour une connaissance fine et actualisée des composantes et des tendances d'évolution du territoire :**
 - **Suivant une approche quantitative et statistique,**
pour la démographie, l'économie et l'emploi, l'urbanisme et le fonctionnement (social, culturel, équipements, réseaux) ;
 - **Suivant une approche qualitative et spatiale,**
pour le cadre physique, les paysages et perceptions, le cadre bâti, les milieux naturels, la consommation d'espace, les risques et nuisances ; ...
- ... dans un contexte intercommunal de plus en plus influent.
- **Pour partager cette connaissance et susciter le débat entre élus, techniciens, habitants et associations éventuelles.**
- **Pour dégager une vision commune des atouts et faiblesses, des enjeux et des perspectives d'avenir, ...**
 - qui inspireront les choix communaux d'aménagement et de développement durables, ...
 - tout en intégrant les enjeux de l'État et les diverses contraintes juridiques.

- **Pour satisfaire à la loi (Code de l'urbanisme) :** Le rapport de présentation du PLU :

« S'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés dans divers domaines ».



**Bien plus qu'une "formalité" préalable,
le diagnostic est une étape fondamentale,**

et doit donc être considéré comme ...



... LE FONDEMENT DU FUTUR PROJET COMMUNAL.



■ Sur le choix d'approche comparative :

La Communauté de Communes du Pays d'Evian, et plus ponctuellement, le SIAC et le Département de Haute-Savoie, ont été retenus comme les périmètres les plus pertinents pour établir des comparaisons d'ordre statistique avec l'évolution propre de la commune de MARIN.

Cette analyse a été réalisée avant la fusion (au 1^{er} janvier 2107) de la CCPE avec la Communauté de Communes du Val d'Abondance (CCVA), constituant désormais la Communauté de communes du Pays d'Evian et du Val d'Abondance (CCPEVA)

■ Sur les sources statistiques :

Sauf indication contraire, et surtout lorsqu'il s'agit d'établir des comparaisons, la principale source statistique est l'INSEE, et ses recensements de 1999 / 2007 / 2012 (exploitations principales), ainsi que ses bases de données SIRENE & SITADEL.

Les données du recensement millésimé 2013 (effectué par l'INSEE), sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

L'Observatoire Départemental (du Conseil Départemental), ainsi que des données fournies ponctuellement par certains organismes (Chambres consulaires, DGI, CAF, Pôle Emploi, ...) ou par la Mairie, ont cependant contribué à l'actualisation de certaines données (pour les données postérieures à 2012), tout au moins partiellement.

■ D'où une invitation à la prudence ...

quant à l'interprétation ou à la comparaison de certains chiffres, qui ne seront évoqués que pour illustrer certaines tendances d'évolution.

1. Diagnostic Socio-économique



- **Le Chablais : un bassin de vie attractif et convoité**
 - de par la qualité du site,
 - et son dynamisme économique.
- **Une vie à organiser, entre lac et montagne, avec :**



- Un espace limité et contraint, donc rare,
- générant de fortes pressions foncières, parfois des conflits d'usage,
- Impliquant une communauté d'intérêts, dans l'aménagement de ce territoire.

➤ Un territoire qui s'organise ...

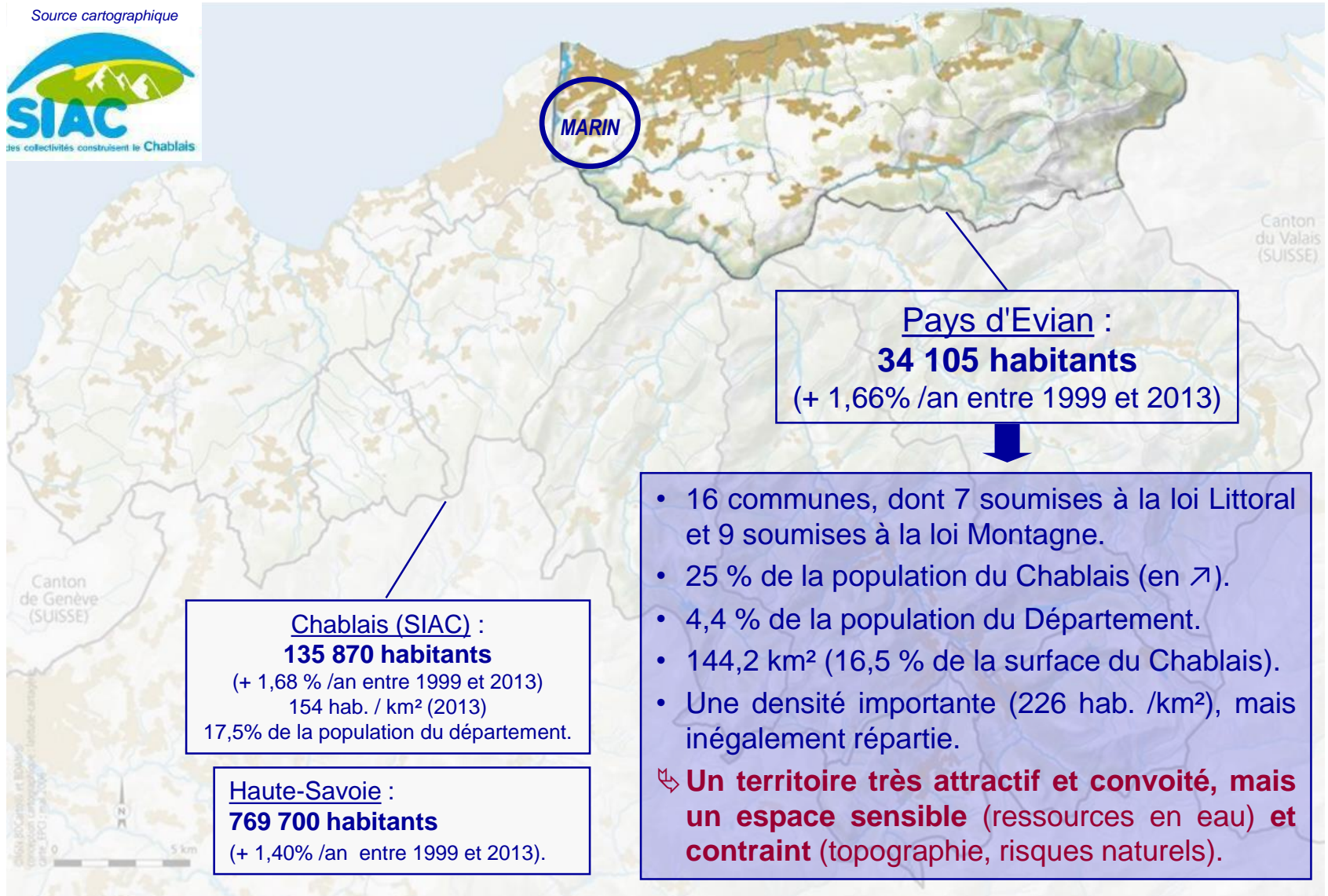
- **Dans le bassin de vie du Chablais, A L'ÉCHELLE DU SIAC,** (62 communes) et de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
- **Au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Evian** (CCPE créée fin 2004) :
 - 16 communes.
 - Environ 33 000 habitants.

et à compter d u 1^e janvier 2017 ...

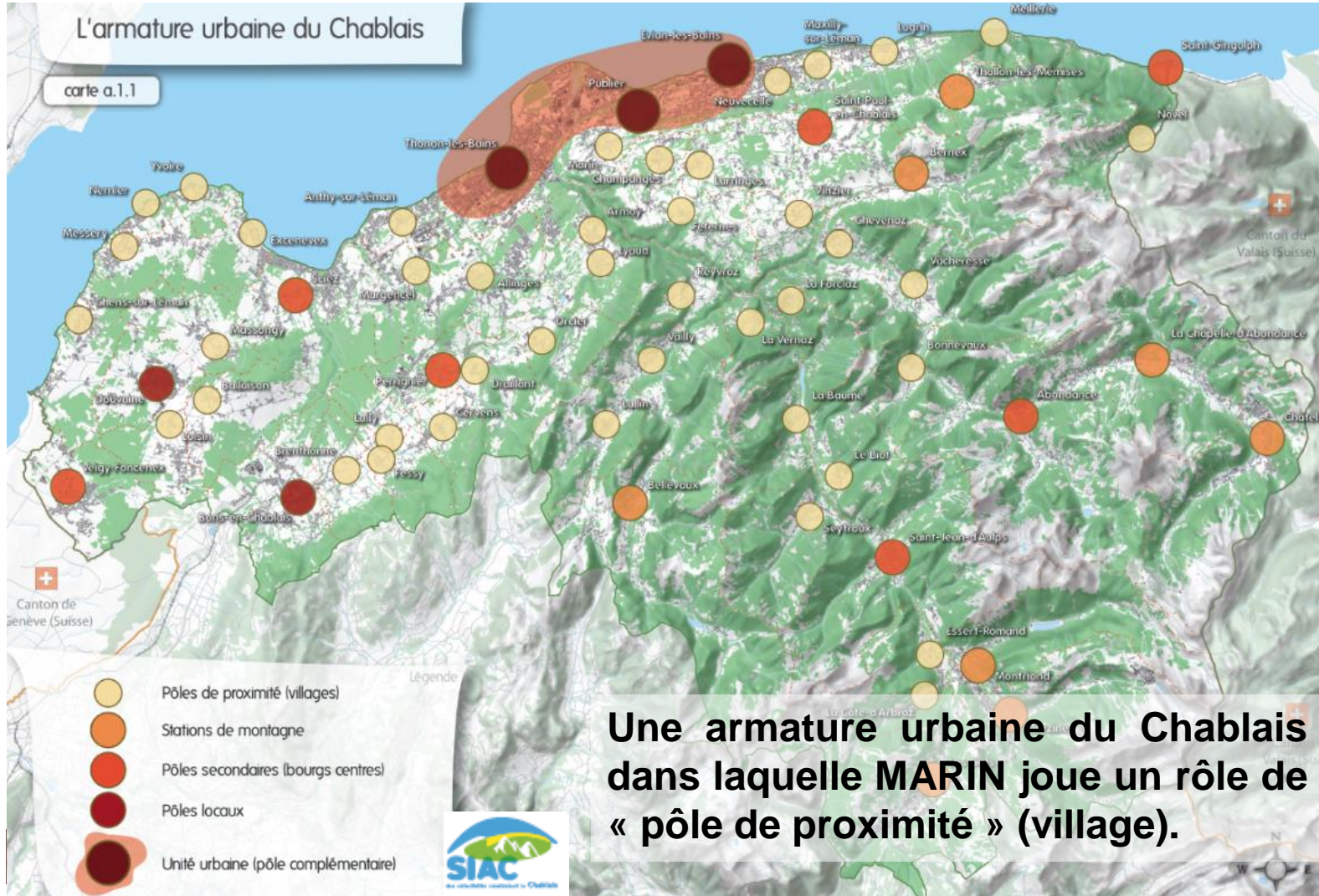
- **Dans une intercommunalité élargie à 22 communes et 37 000 habitants** (2 CC fusionnées) :
 - Le Pays d'Evian (CCPE) et
 - Le Val d'Abondance (CCVA).



➤ Un bassin de vie en forte évolution ...

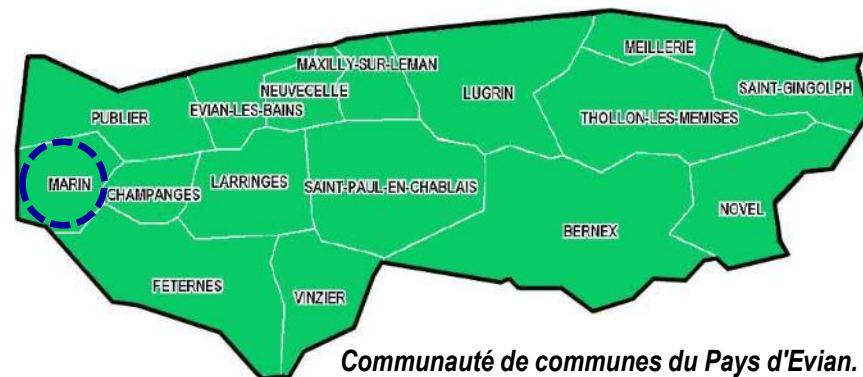


- **Marin et le Pays d'Evian : un territoire sous influence ... de l'agglomération Thonon-Evian (déconcentration urbaine).**

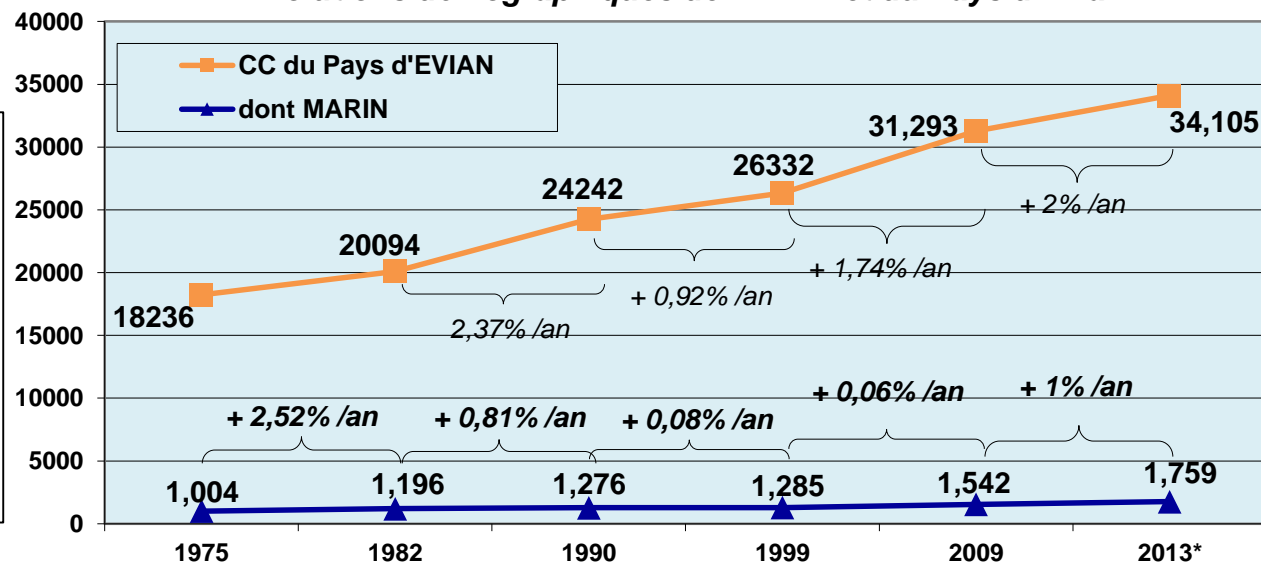


➤ Marin dans le Pays d'Evian :

- Une progression démographique régulière, qui s'est légèrement accentuée dans les années 2000, mais demeure assez modeste par rapport à celle du Pays d'Evian.
- Un poids démographique autour de +/- 5% de la population communautaire (5,15 % en 2013, contre 4,9 % en 1999).



Evolutions démographiques de MARIN et du Pays d'Evian.



SURFACE COMMUNALE :
5,57 km².

DENSITE :

- 231 hab. / km² (1999)
- 316 hab. / km² (2013),
- Supérieure aux moyennes :
- Pays d'Evian : 236.
- Haute-Savoie : 181.

➤ Des facteurs de croissance dominés par le phénomène migratoire (depuis 1999) :

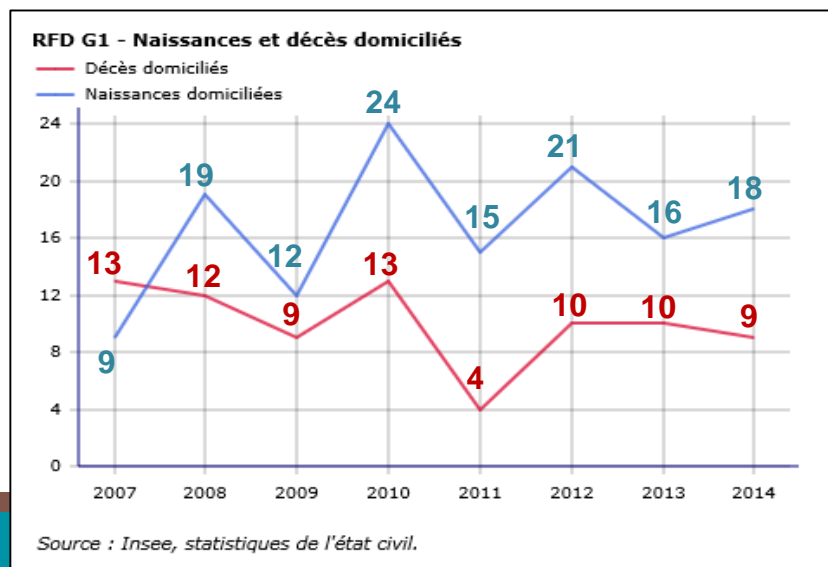
- Entre 1999 et 2013, le solde migratoire (auparavant négatif) est devenu près de 9 fois supérieur au solde naturel.

➤ *Une évolution révélatrice à la fois : d'une hausse de l'attractivité résidentielle de la commune, et d'une population très mobile, avec un solde migratoire qui est loin de révéler l'ampleur des mouvements de départs et d'arrivée.*

- L'évolution naturelle est de moins en moins significative (la hausse du taux de natalité ne compensant pas la baisse du taux de mortalité):

- Taux de natalité : 12,17 ‰.
- Taux de mortalité : 7,63 ‰.

		1990-1998	1999-2013
MARIN	Solde naturel	57	43
	Solde migratoire	- 48	385
CCPE	Solde naturel	1 274	1 431
	Solde migratoire	817	5 889
Haute-Savoie	Solde naturel	30 136	48 361
	Solde migratoire	27 757	97 316



➤ Des mutations familiales, sociétales et culturelles à prendre en compte ...

- **Des ménages de plus en plus nombreux**, progressant plus vite que la population totale.

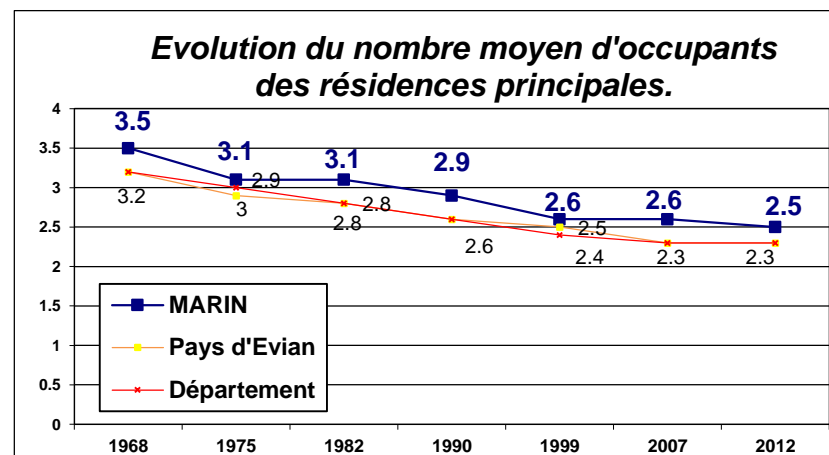
- 2012 : 676 ménages.
- 1999 : 494 ménages.

- **Des ménages de plus en plus en plus petits**, mais dont la taille (encore supérieure aux moyennes) tend à se stabiliser. En 2012 :

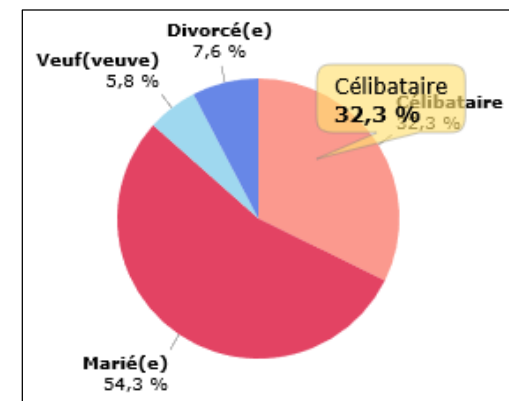
- Ménages de 1 personne : 156 ⇔ 9,3% (contre en 8,9 en 2007).

- **Un profil familial des ménages oscillant encore entre le rural et le péri-urbain ...**

↳ *Décohabitation, diminution du nombre d'enfants par famille, accroissement des familles monoparentales, mais aussi, recomposition des familles, ... induisent (à population égale) un plus grand nombre de logements à produire, et encore plus de diversité dans la taille des logements.*



Etat matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012.

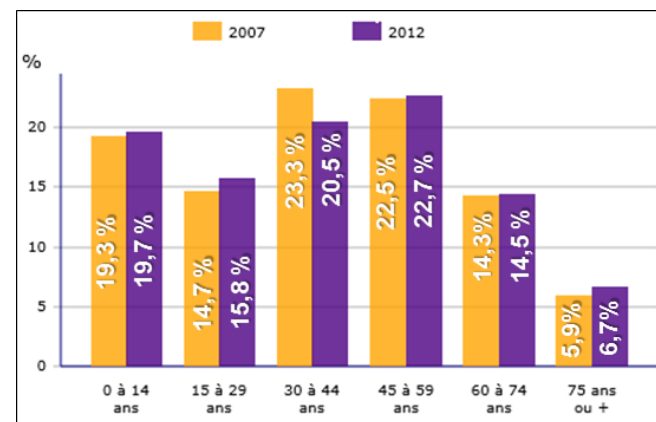


➤ Une population encore jeune, mais une tendance (encore modérée) au vieillissement ...

- L'indice de jeunesse est en régression.
- En 2012, on comptait :
 - 25,9 % de moins de 20 ans (25,9% en 1999).
 - 21,2 % de 60 ans et plus (20,6% en 1999).
- Une population féminine plus nombreuse dans les tranches d'âge de 60 ans et +.
- Divers services aux personnes âgées de MARIN sont assurés, avec en 2016 :
 - 13 bénéficiaires de portage de repas à domicile.
 - 7 bénéficiaires de soins à domicile
 - 22 bénéficiaires de l'Aide Personnalisée d'Autonome (moyenne d'âge : 83 ans).
 - 27 bénéficiaires d'une téléalarme du Conseil Départemental

Ce vieillissement un peu moins rapide (par rapport au département) s'explique en large partie par l'attractivité résidentielle de la CCPE, et par l'installation de jeunes ménages.

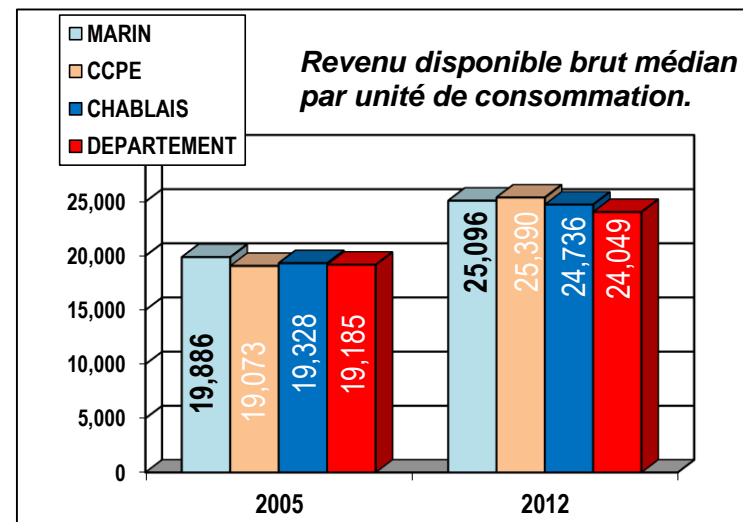
Indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus)			
MARIN	CCPE	SIAC	Hte-Savoie
<u>1990</u> : 1,71	2,08	1,54	1,72
<u>1999</u> : 1,25	1,45	1,35	1,48
<u>2010</u> : 1,28	1,28	1,24	1,38
<u>2012</u> : 1,21	1,17		1,25



➤ Une tendance lourde à prendre en compte dans l'évaluation des besoins en logements (adaptés), structures spécifiques d'hébergement et services à la population âgée, ... ainsi que dans leur localisation.

➤ Les indicateurs d'une population de plus en plus aisée (globalement) ...

- En 2012 : Le revenu médian par unité de consommation (de Marin et du Pays d'Évian) est supérieur aux moyennes.
- En 2010 : La part de ménages imposables (ayant un impôt à acquitter) atteignait près de 68%, contre 63,3% pour l'ensemble du Pays d'Évian.



Ces indicateurs caractérisent une commune périurbaine à forte vocation résidentielle, où le statut propriétaires-occupants domine largement parmi les ménages résidents, et où la part d'actifs frontaliers est élevée. Mais ils sont moins élevés que dans les communes de la CCPE riveraines du lac Léman.

Niveaux moyens des revenus en 2010

(SOURCE : GEODES, Diagnostic du PLH).

IMPOTS SUR LE REVENU 2010 (revenus de 2009)	Nombre de foyers fiscaux (1)	Moyenne des revenus imposables de l'ensemble des foyers fiscaux (2)	Nombre de foyers fiscaux imposables (3)	% de foyers fiscaux imposables (3)	Nombre de foyers fiscaux non-imposables (4)	% de foyers fiscaux non-imposables (4)	Moyenne des traitements et salaires par foyers fiscaux imposables (5)
Marin	827	30 230	561	67,84%	266	32,16%	31 988
Total CCPE	17 649	27 491	11 171	63,30%	6 478	36,70%	30 989
HAUTE SAVOIE	407 825	27 770	246 802	60,52%	161 023	39,48%	30 391
RHONE-ALPES	3 450 356	24 120	1 948 757	56,48%	1 501 599	43,52%	25 968
FRANCE	36 599 197	23 180	19 595 631	53,54%	17 003 566	46,46%	25 151

➤ ... Qui n'excluent pas une certaine diversité des situations sociales.

- Le niveau globalement élevé des revenus est à relativiser au regard du coût très élevé du logement, en locatif comme en accession, ce qui pénalise les ménages aux revenus moyens et modestes. Ainsi :

- En 2013, 40,8% des ménages du Pays d'Evian sont éligibles à un logement locatif social « PLUS » (contre 41,9% dans le Chablais et 42,5% dans le Département).

Cette part tend à diminuer (45,1% en 2011).

- Le nombre de bénéficiaires du RSA (ex. RMI) évolue peu.

Niveau de ressources des ménages par rapport aux plafonds HLM PLUS.

	CC Pays d'Evian	Chablais
Inférieur à 60%	17,2%	19,4%
Entre 60% et 100%	23,5%	22,5%
Entre 100% et 130%	16,2%	15,2%
> 130% des plafonds	43,1%	42,9%

SOURCE : FILOCOM.

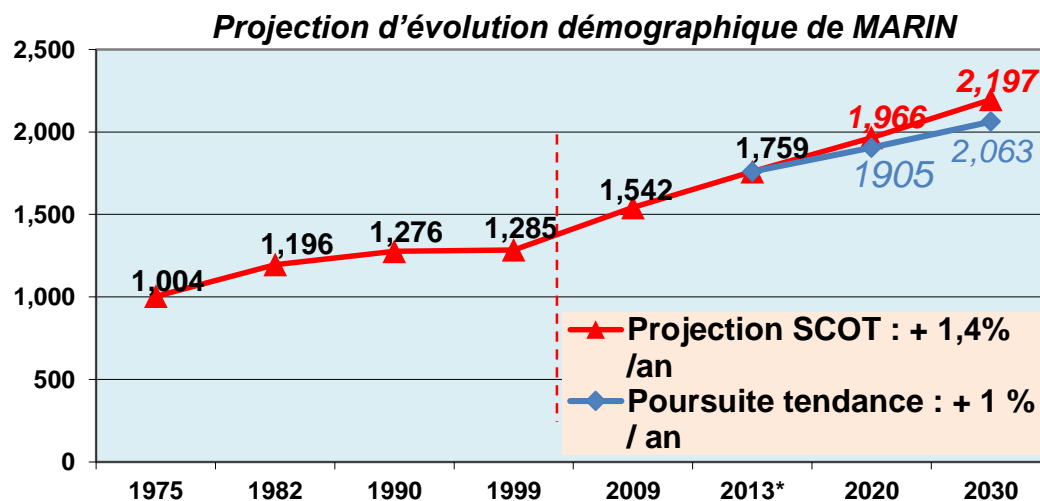
Périmètre	Allocataire CAF (dont sous le seuil des bas revenus)		Bénéficiaires du RMI/ RSA	
	2005	2014	2005	2014
MARIN		582 (13,2%)	7	9
CCPE		12 335 (17,2%)	223	393
Hte-Savoie		303 689 (20,5%)	5 638	10 252

SOURCE : CAF : Recensement au 1^{er} janvier.

1.2 Population : 1ers questionnements ...

► **Face à une croissance démographique qui tend à s'accroître, en lien avec l'attractivité propre de MARIN, au phénomène de "dessalement" de l'agglomération Thonon/Evian :**

- **Comment continuer d'assurer une fonction d'accueil correspondant à son rôle de « pôle de proximité » (dans l'armature urbaine du Chablais), tout en contenant un afflux trop rapide de nouveaux habitants ?**
- **Quel rythme de croissance d'ici à 2025/2030 ? ... qui soit compatible à la fois, avec les capacités d'accueil du PLU (dans le temps / dans l'espace), et avec le SCOT du Chablais ?**



L'accroissement démographique (aspect quantitatif) n'est pas un objectif en soi, mais un élément de cadrage, qui fondera l'évaluation des besoins en logements et en équipements, et le parti de développement retenu.

1.2 Population : 1ers questionnements ...

► **Face aux mutations structurelles et sociétales, induisant des besoins nouveaux, et plus variés ...,**

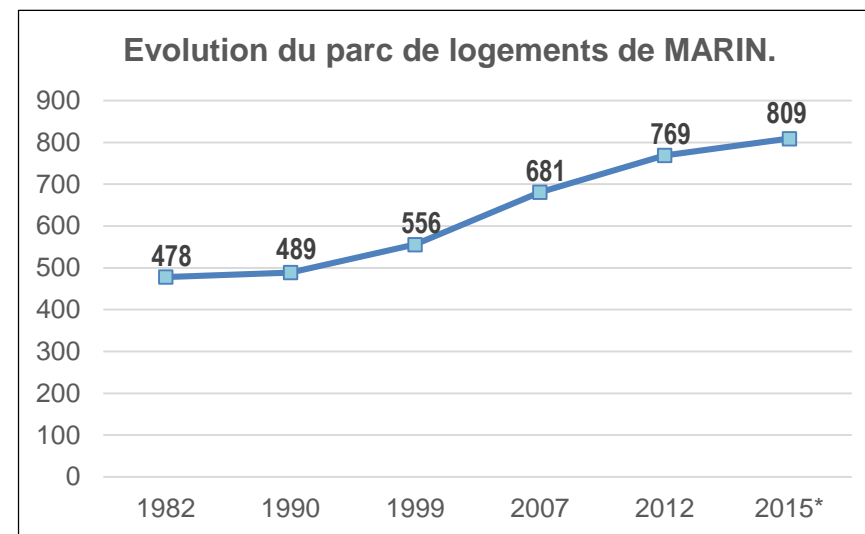
- **Dans quelles conditions accueillir ces nouveaux habitants** (de plus en plus exigeants), afin que puissent être préservés ou améliorés :
 - Le fonctionnement normal des équipements collectifs, des services et des commerces actuels ou futurs.
 - La diversité sociale (structures familiales, tranches d'âge, C.S.P., ...), facteur de renouvellement démographique, d'animation et de lien social.
- **Quelles conditions particulières promouvoir, pour les besoins spécifiques, des populations les plus "fragiles" :**
 - Les petits ménages (personnes seules, familles monoparentales, jeunes couples).
 - Les seniors (de plus en plus nombreux et de plus en plus âgés), voire ...
 - Les personnes à mobilité réduite et dépendantes (handicapées).
 - Les personnes en situation de précarité.
 - Les personnes en mobilité professionnelle (saisonniers, ouvriers des chantiers).

↳ **Des choix démographiques qui orienteront le choix des capacités d'accueil du futur P.L.U. en termes spatiaux** (adaptation des limites spatiales de la constructibilité), réglementaires (révision densités admissibles) et de projets (OAP).



➤ Un parc de logements en progression régulière :

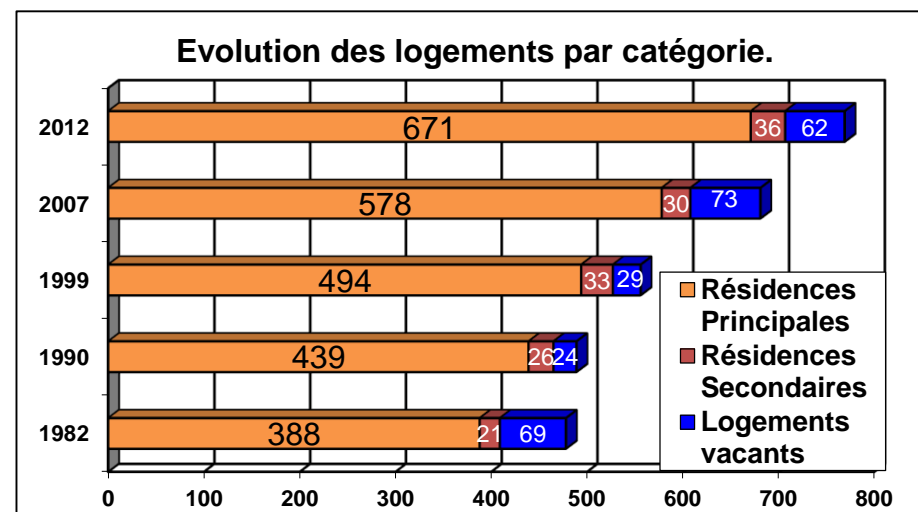
- Avec 769 logements recensés en 2012, le parc de logements a progressé de 38,3% entre 1999 et 2012, soit plus rapidement que la population (+29,6%).
- Les logements de MARIN repré-sentent en 2012, 3,5% du parc de la CCPE (contre 3,3 en 1999).



* Années 2012-2015 : estimation d'après logements commencés (SOURCE : Mairie).

➤ Une croissance alimentée par l'augmentation des résidences principales (RP) :

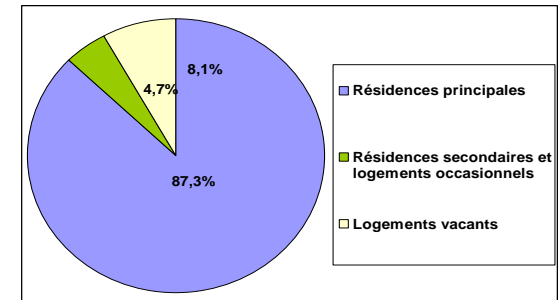
- RP : + 35,8% entre 1999 et 2012,
- Contre + 9,1% pour les RS,
- Alors que le nombre de LV a plus que doublé (+213,7%).



➤ Une fonction résidentielle marquée au sein du Pays d'Evian ...

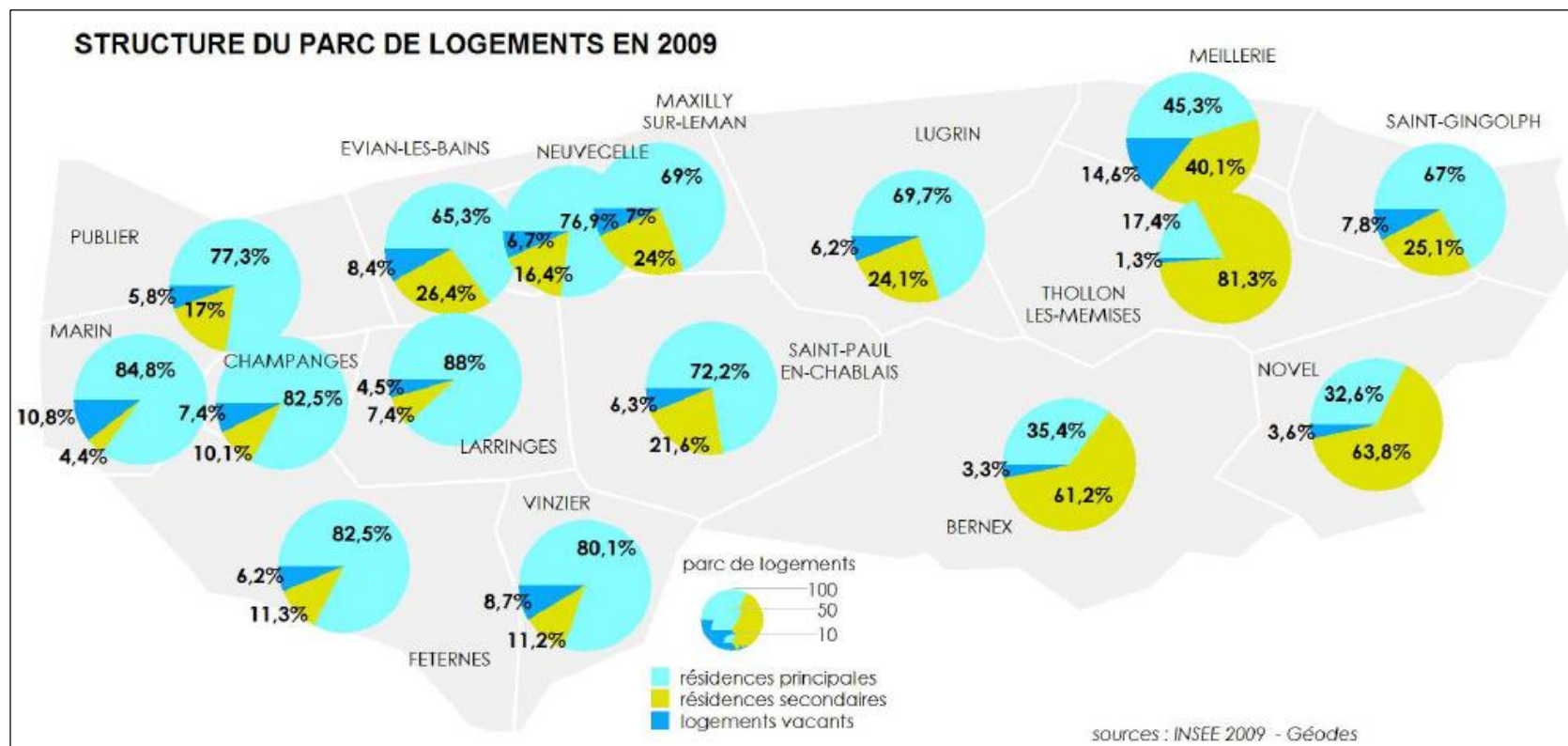
- Avec plus de 87%, la part des résidences principales (RP) :

Répartition des logements de MARIN, par catégorie, en 2012.



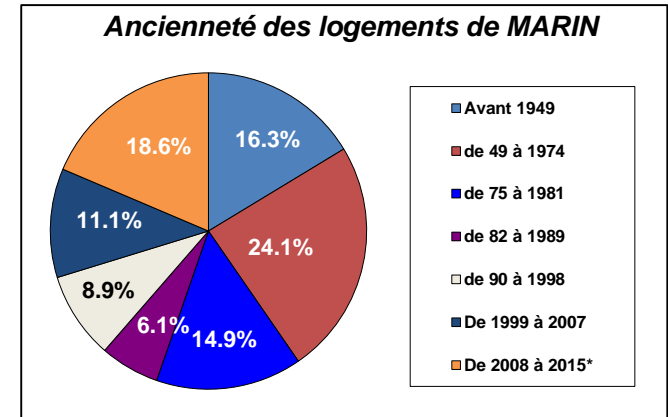
- **Demeure très largement majoritaire, mais tend à diminuer légèrement**, au sein du parc communal (elle était de 88,8% en 1999, 84,8% en 2009), ...
- **Est supérieure à la part moyenne du Pays d'Evian**, traduisant une vocation résidentielle plus marquée que dans la plupart des autres communes du Pays d'Evian.
- **Maintient et même accroît légèrement sa représentativité au sein du Pays d'Evian**, avec 4,7% du parc de RP (contre 4,55% en 1999).
- Alors que **le nombre et la part (8,1%) des logements vacants ont fortement progressé** (elle était de 5,9% en 1999), et se trouve très supérieure à celle du Pays d'Evian où le niveau de vacance a globalement diminué durant la dernière décennie (7% en 2012). **Cette vacance concerne surtout le parc ancien.**
- **Le nombre de résidences secondaires progressant faiblement, leur part (4,7%) tend à diminuer** (elle était de 5,2% en 1999), et se trouve très inférieure à la moyenne du Pays d'Evian (28,2%), dont une majorité des communes (littorales et montagnardes) ont une vocation touristique affirmée.

➤ Une fonction résidentielle marquée au sein du Pays d'Evian ...



➤ Un parc relativement jeune ...

- Près de 30 % des logements se sont construits ces 16 dernières années (entre 1999 et 2015).
- Mais le bâti traditionnel ou ancien (d'avant-guerre) conserve une part encore non négligeable (plus de 16 %) dans le village et les hameaux historiques (Marinel et Moruel, pour l'essentiel), offrant un **potentiel de réhabilitation, à évaluer ...**



*2015 : estimation d'après logements commencés
(SOURCE : SITADEL)

➤ Un niveau de confort qui ne cesse de s'améliorer ...

sans que cela s'apparente à une amélioration des performances environnementales des logements, et donc

Un potentiel de rénovation énergétique à prendre en compte (logements peu performants énergétiquement et type de chauffage coûteux : fuel, électricité).

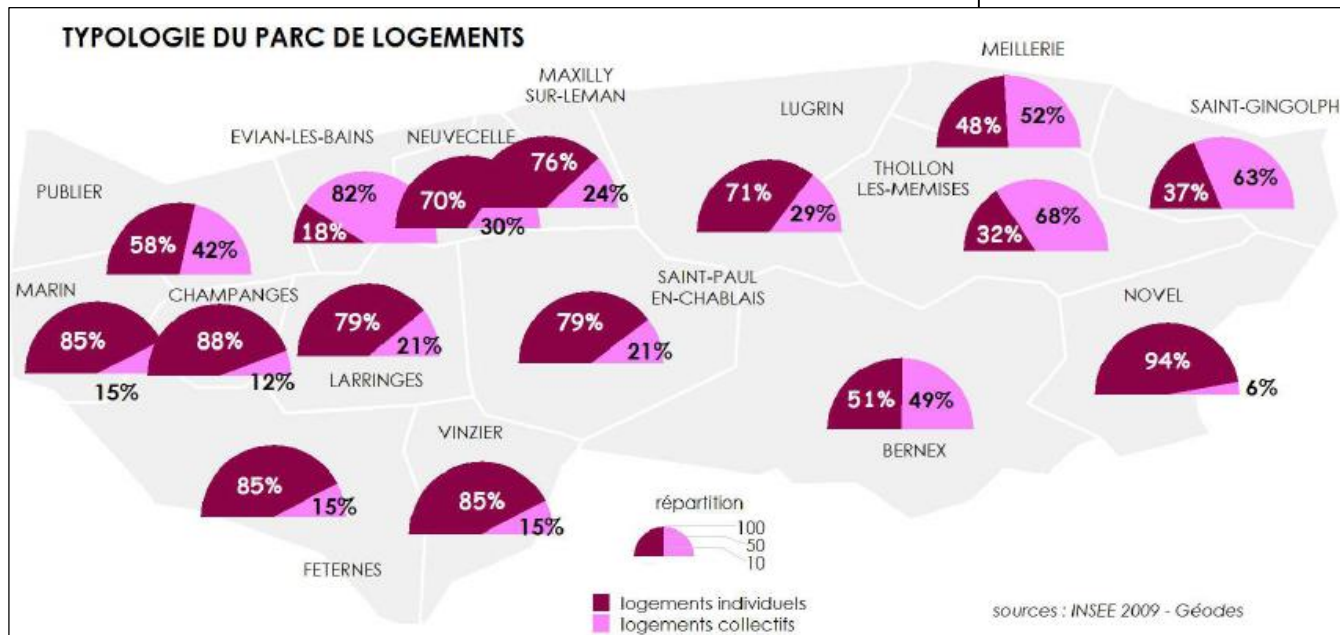
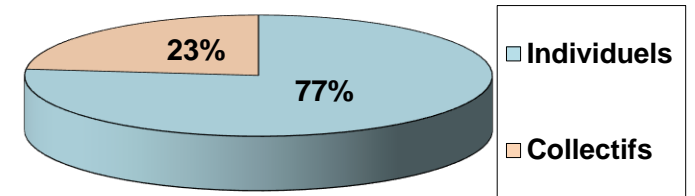
Confort des Rés. principales	2012	2007	1990
Salle de bain avec baignoire ou douche	98,8%	98,3%	95,2 %
Chauffage central collectif	11%	8,3%	
Chauffage central individuel	53,7%	59%	
Chauffage individuel « tout électrique »	15,2%	14,9%	

➤ Un parc encore largement dominé par l'habitat individuel :

Avec 76,5 % en 2012, la part des maisons individuelles :

- Tend à diminuer (84,9 % en 2007, 87,7 % en 1999).
- Mais reste très supérieure à la moyenne du Pays d'Evian (48,3 %).

Types des résidences principales en 2012



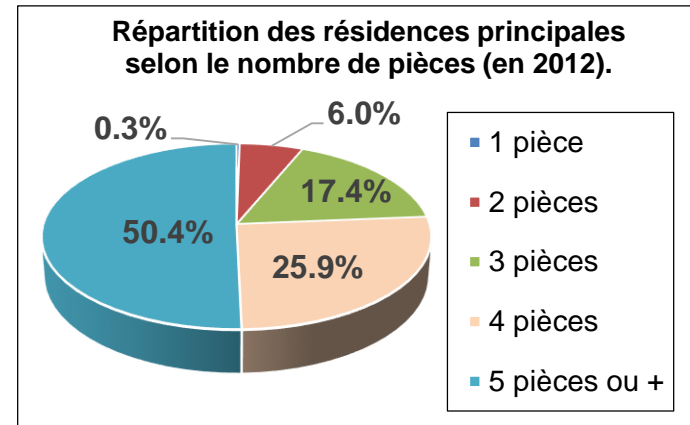
- Entre habitat individuel « pur » et logements collectifs « purs », **les logements dits « intermédiaires » sont encore peu développés** (individuel groupé ou jumelé, semi collectif, ...), y compris les maisons jumelées.



Le Clos des Vignes : opération la plus significative d'habitat individuel groupé (19 villas, 2005).

- **Des logements de grande taille** (majoritairement) ... en lien avec la prédominance des maisons individuelles. En 2012 :

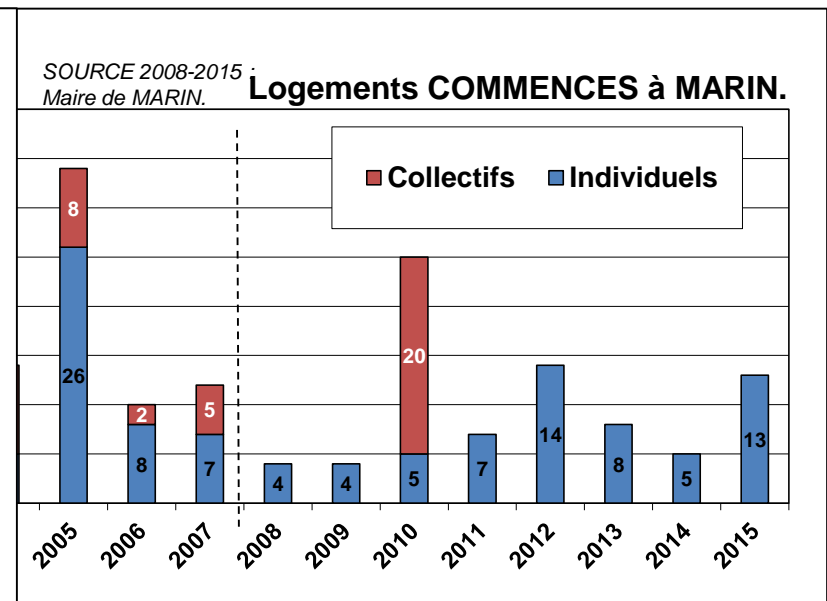
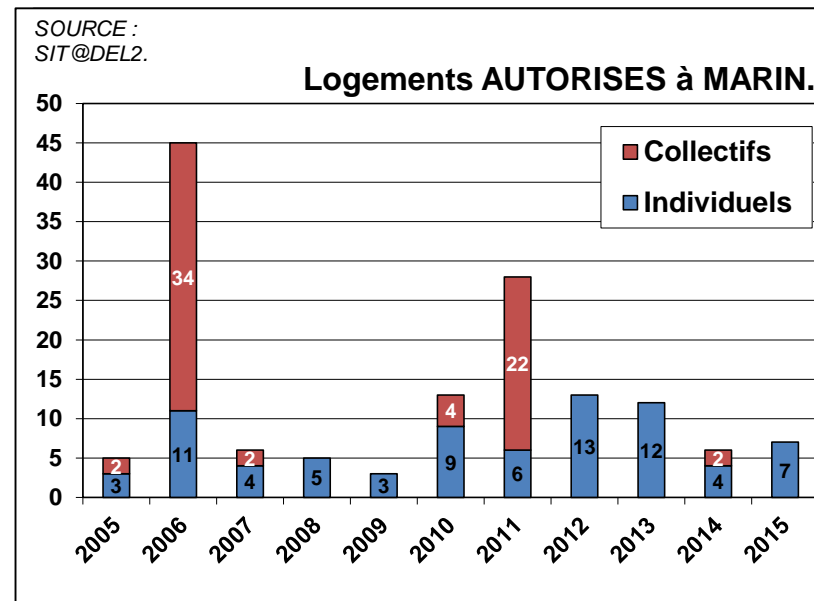
- La part des RP de 4 pièces et plus (76,3 %) est supérieure à la moyenne du Pays d'Evian : 63,3 % (Haute-Savoie : 58,4 %).
- Mais **une taille moyenne des logements qui tend à diminuer** avec la construction récente de logements collectifs :



→ les RP de 4 pièces et plus représentaient 79,4 % en 1999, 78,7 % en 2007.

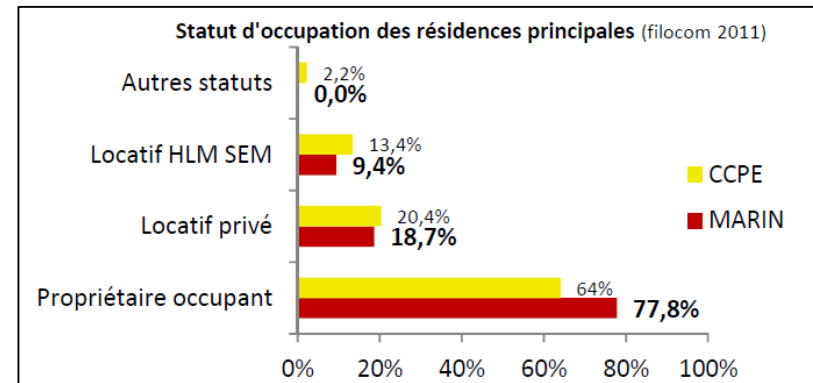
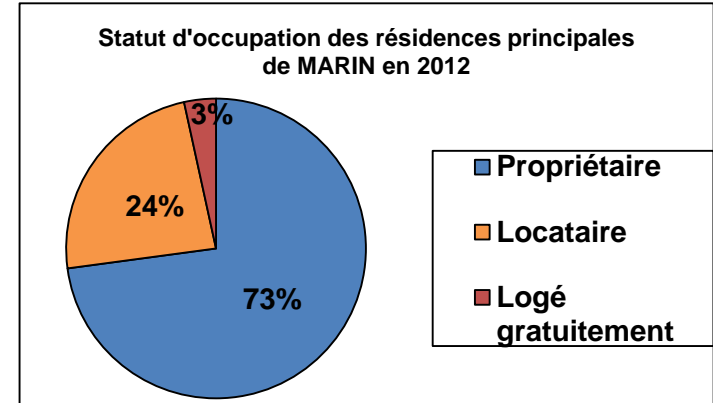
→ Le nombre moyen de pièces est passé de 4,7 en 2007 à 4,6 en 2012 (maison : 4,9 / appartement : 3,3)

- **Une dynamique de construction assez faible depuis 2008, qui tend vers une diversification encore « timide » des types de logements.**
 - Après les pics de construction observés entre 2004 et 2007 (=> 70 logements, dont 24 collectifs en 4 ans) ...
 - La période 2008 / 2015 (8 ans) n'a enregistré « que » 42 logements commencés (pour 87 autorisés).
 - **Mais en réalité, environ 80 logements ont été commencés sur cette période (dont 20 collectifs), soit une moyenne de 10 logements /an.**



➤ La propriété comme mode d'occupation principal ...

- **La part des propriétaires-occupants (72,9 %) demeure dominante et supérieure aux moyennes de la CCPE (63,1 %) et du Département (60,5 %).**
- **Mais elle tend à diminuer par l'accroissement récente d'une offre locative (en immeubles collectifs neufs pour l'essentiel), et en particulier de logements locatifs aidés...**
- **Mais l'offre locative privée (127 logements en 2012) demeure sous représentée par rapport aux moyennes du Pays d'Evian (33,7%) et du Département (36,4%), et insuffisante par rapport à la demande, et difficilement accessible (à une part croissante de ménages), du fait des niveau de loyers élevés.**



Niveau de loyer moyen dans le Pays d'Evian selon la source Clameur en 2012 (et % d'évolution par rapport à 2011)

	Studios et 1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus	Ensemble
CC PAYS DEVIAN	14,3 (4,2)	12,0 (4,0)	10,6 (3,5)	10,8 (8,5)	10,8 (6,5)	11,8 (4,5)

➤ Un parc locatif social en progression récente ...

- Depuis la construction en 1999 du premier immeuble HLM (OPAC), rue des Ecoles (12 logements), ... ➔
- Le parc locatif social s'est développé avec deux opérations réalisées :
 - A Marinel : 29 LLA
 - Sous Rouchaux : 21 LLA
- Avec un total de 61 logements recensés début 2014*, le parc locatif aidé de Marin est assez bien représenté, avec :
 - 3,2 % des quelques 1 930 LLA du Pays d'Evian.
 - 8,6 % des résidences principales de MARIN (contre 2,2 % en 1999) :
Mais une part très inférieure aux moyennes du Pays d'Evian (12,6 %) et du Département (12,4 %).



* Sources : DREAL, Services fiscaux, TERACTEM.

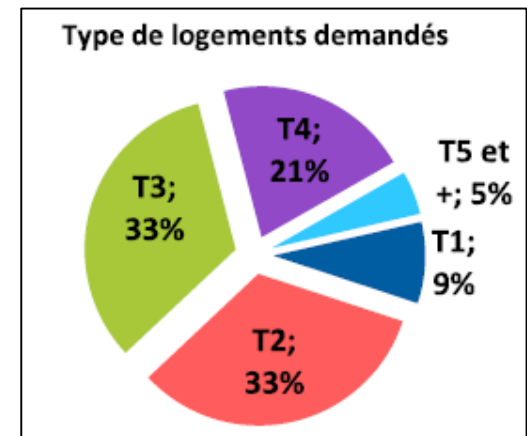
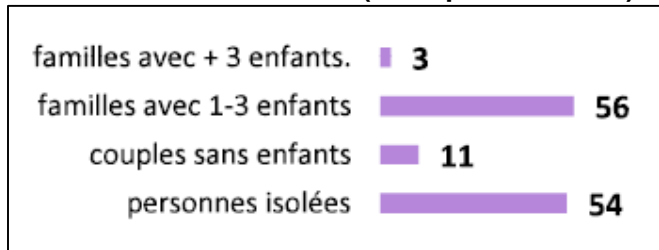
➤ Mais un parc social encore insuffisant, au regard ...

- **De la demande locale qui s'intensifie,** avec pour MARIN (inscrits au fichier PLS) :
 - **En 2015 : 188 demandeurs,** contre ...
 - 124 en septembre 2013 : (dont 36 familles monoparentales).
 - 107 en décembre 2012.
- **Du faible taux de rotation constaté dans le PLS** (pas de vacance, faibles possibilités d'attribution).
- **Du nombre croissant de ménages éligibles à un logement locatif aidé.**

Et une production de logements locatifs aidés confrontée à diverses difficultés :

Disponibilité du foncier, coût des charges foncières et renchérissement du coût de la construction, qui fragilisent l'équilibre financier des opérations, complexité du montage d'opération, insécurité juridique des autorisations d'urbanisme (recours sur PC) , ...

Typologie des demandeurs de logements locatifs sociaux à MARIN (en Septembre 2013).



SOURCE : PLH du Pays d'Evian : Profil de la demande locative aidée en Septembre 2013.

➤ *Qu'elle soit privée ou publique, aidée ou non aidée, l'offre locative demeure très insuffisante, ou prohibitive, par rapport aux besoins et aux demandes exprimées.*

➤ Une tension foncière forte et un marché de plus en plus discriminatoire (à l'accession comme à la location) :

D'une façon générale, et malgré les crises de 2008 et 2011, l'augmentation des prix de l'immobilier (bâti ou non bâti), conjuguée à la raréfaction des biens proposés, et surtout, à la pénurie de logements adaptés aux besoins et aux moyens d'un nombre croissant de ménages :

- Induisent ainsi une "sélection" des candidats à l'achat de logement (même en primo-accession) et surtout de maisons individuelles (réservé aux ménages du haut de la classe moyenne), alors que l'offre de terrains à bâtir reste importante sur le marché chablaisien.
- Creusent l'écart entre propriétaires -occupants et locataires.
- Pénalisent le parcours résidentiel des ménages (surtout des locataires du parc privé) et la mixité sociale.
- Pénalisent l'économie locale, qui peine à trouver une main d'œuvre ayant de plus en plus de difficulté à se loger.
- ... Et entravent les capacités d'intervention des collectivités locales.



Base 100 en 1996 (source : MIN)	CCPE	Chablais (2012)	Haute- Savoie
Appartement :			
2006	223	234	252
Fin 2013	181	267	266
Maison :			
2006	311	338	429
Fin 2013	310	334	330
Terrain à bâtir :			
2006	345	372	409
Fin 2013	357	530	321

Programme neuf en vente à MARIN, en août 2013		prix	surface	prix/m2
6 villas individuelles neuves	type 1	340 000	96	3 542
	type 2	380 000	111	3 423

➤ Peu d'offres d'hébergements spécifiques sur la commune ...

MARIN n'offre pas de structure d'hébergement temporaire (d'insertion) ou spécifique pour des populations en difficulté (de se loger ou de se maintenir dans un logement autonome), que ce soit pour :

- les personnes âgées (établissement spécialisé ou logement autonome adapté), **mais un projet à l'étude dans l'ancien Presbytère...**,
- les jeunes actifs, apprentis,
- les sans domicile fixe et autres personnes fortement précarisées (jeunes en errance), alors que la demande existe, bien que difficilement quantifiable et qualifiable ...

➤ Mais un « terrain familial » offert aux gens du voyage en voie de sédentarisation :

- Terrain de 2000 m², offrant trois emplacements, à proximité de l'aire d'accueil saisonnière de Publier (24 places).
- Un site aménagé en 2009, qui satisfait aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (adopté pour la période 2012-2017).



► **Aspect QUANTITATIF :**
Combien de logements à l'horizon 2030, pour satisfaire aux mutations démographiques prévisibles, c'est-à-dire :

- **Aux besoins résultant de la seule évolution démographique** (+1,4 % maximum suivant les prévisions du SCOT).
- **Aux besoins supplémentaires liées à la prise en compte d'un « point mort »** (↔ somme du renouvellement du parc de logements, du maintien d'une offre en résidences secondaires et d'une part de logements vacants, pour assurer la fluidité du par le besoin lié au desserrement des ménages).

Nombre prévisionnel de logements supplémentaires à la date d'approbation du SCOT (février 2012) :

- Entre 140 en 2020.
- Et 290 (maximum) en 2030.

⇒ Maximum théorique admissible à l'horizon 2030, après déduction des 40 logements commencés* entre 2012 et 2015 ≈ 250 logements (↔ une moyenne de 17 logements / an sur 15 ans).

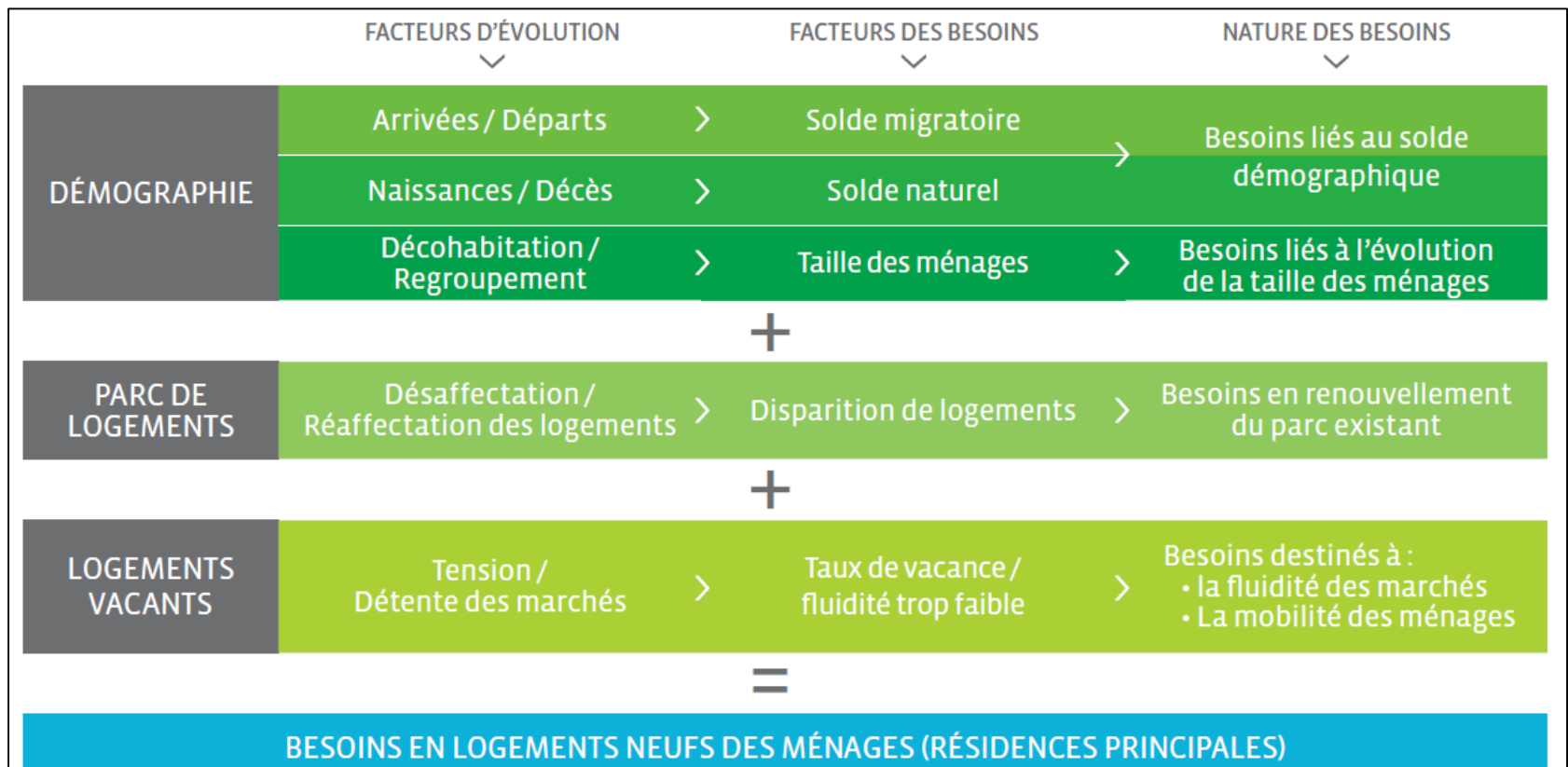
* SOURCE : Mairie de MARIN.

1.3 Logements : 1ers questionnements ...

► Aspect QUANTITATIF : Les facteurs de besoins en logements ...



Direction départementale
des Territoires
de la Haute-Savoie



1.3 Logements : 1ers questionnements ...

► **Aspect QUALITATIF** : face à une diversité encore faible du parc, en types de logements, comme en statuts d'occupation, ... **quelle politique du logement à l'échelle du PLU ?** qui à la fois :

- **Tienne compte des besoins liés à la situation de la commune, proche des pôles d'emploi de l'agglomération Thonon-Evian.**
- **Influe sur la structure de la population, pour préserver, voire restaurer certaines équilibres sociaux et générationnels ?**
- **Soit compatible avec les orientations du SCoT du Chablais et du PLH du Pays d'Evian ...**

Orientation du SCOT (DOG) sur la répartition typologique des logements pour les pôles de proximité (en incluant l'existant) :

- Collectif : 25 % (minimum).
- Intermédiaire : 25 %.
- Individuel « pur » : 50 % (maximum).

Objectifs du PLH du Pays d'Evian pour la communes de MARIN :

- 5 Logements Locatifs Aidés.

⇒ Répartition des futurs logements à l'horizon 2030, (sur un maximum théorique de 250 logements) :

- Collectif : 62 (minimum).
- Intermédiaire : 62.
- Individuel « pur » : 126 (maximum);

(mais ... plus encore de logements collectifs et intermédiaires si l'on tient compte d'un objectif de rattrapage par rapport à la typologie du parc existant en 2015).

⇒ Un objectif quantitatif à dépasser à l'horizon du PLU, au-delà de la durée d'application du PLH (6 ans).

1.3 Logements : 1ers questionnements ...

Les objectifs de production de logements locatifs aidés validés par les communes: près de 550 logements sur la durée du PLH

COMMUNE	Armature Urbaine SCOT	Zone de financement du logement social	Parc locatif aidé public en service	Taux de logements sociaux dans le parc de résidences principales	OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS VALIDÉS PAR LES COMMUNES SUR LA DURÉE DU PLH
BERNEX	Station de montagne	zone 3	14	2,6%	0
CHAMPANGES	Pôle de proximité	zone 3	10	2,9%	5-10
EVIAN-LES-BAINS	Unité Urbaine	zone 2	1111	25,3%	228
FETERNES	Pôle de proximité	zone 3	37	7,1%	0
LARRINGES	Pôle de proximité	zone 3	9	1,9%	5-10
LUGRIN	Pôle de proximité	zone 2	75 + 27 (livraison)	9%	10
MARIN	Pôle de proximité	zone 2	61	8,9%	5
MAXILLY	Pôle de proximité	zone 2	27	4,8%	10
MEILLERIE	Pôle de proximité	zone 3	10	6,3%	9
NEUVECELLE	Pôle de proximité	zone 2	79	7,2%	10
NOVEL	Pôle de proximité	zone 3	0	0,0%	0
PUBLIER	Unité Urbaine	zone 2	470	16,1%	240
ST GINGOLPH	Pôle secondaire	zone 3	36	10,5%	0
ST PAUL EN CHABLAIS	Pôle secondaire	zone 3	31	3,5%	12
THOLLON LES MEMISES	Station de montagne	zone 3	8	2,4%	0
VINZIER	Pôle de proximité	zone 3	19	5,8%	5
TOTAL CCPE sur la durée du PLH			2024	13%	534/549 LOGEMENTS

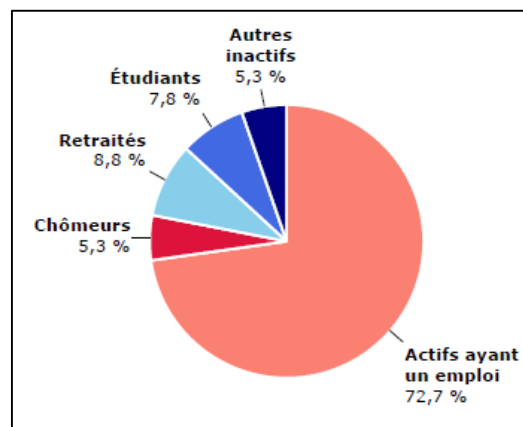


➤ De plus en plus d'actifs (résidents) à MARIN ...

- Le nombre d'actifs* a progressé beaucoup plus rapidement (+ 87,3 %) que la population totale (+29,6 % entre 1999 et 2012).
- Par conséquent, la part des actifs a fortement progressé, au sein de laquelle ...
- La part des chômeurs a diminué entre 1999 et 2012 (le nombre de chômeurs ayant progressé plus modérément).

Elle est inférieure à celles du Pays d'Evian (7,4%) et du Département (7,4 %).

Population des 15/64 ans par type d'activité en 2012.



CHIFFRES CLES (INSEE) :

• Population active (15/64 ans) :

- 2012 : 1 088.
 - 2007 : 985.
 - 1999 : 581.
- } + 87,26 %

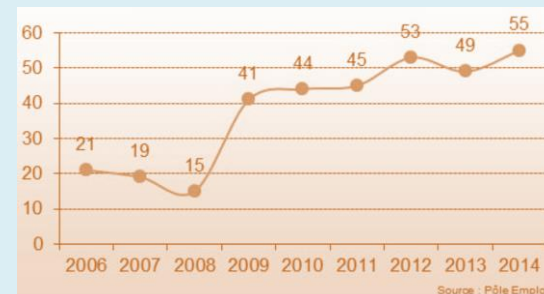
• Taux d'activités (15/64 ans) :

- 2012 : 78 % (799 actifs occupés).
- 2007 : 72,9 % (678)
- 1999 : 71,5 % (549) .

• Taux de chômage :

- 2012 : 6,8 % (58).
 - 2007 : 6,3 % (45).
 - 1999 : 7,4 % (44).
- } + 31,8 %

• Evolution du nombre de demandeurs d'emplois (au 30 juin) :



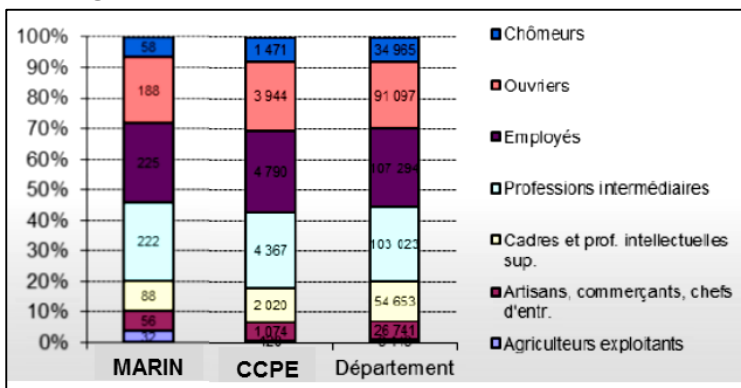
- 2015 : 58 indemnisés (+ 21 non indemnisés).

➤ Une structure des actifs, marquée par une forte représentation des catégories socioprofessionnelles moyennes à modestes ...

- Employés : 27,7 % (26,5 % en 99).
- Professions intermédiaires : 27,4 % (22,8 % en 1999).
- Ouvriers 23,2 % (30,1 % en 1999).

Le nombre des actifs s'accroît de façons variables dans toutes les CSP, sauf les agriculteurs exploitants.

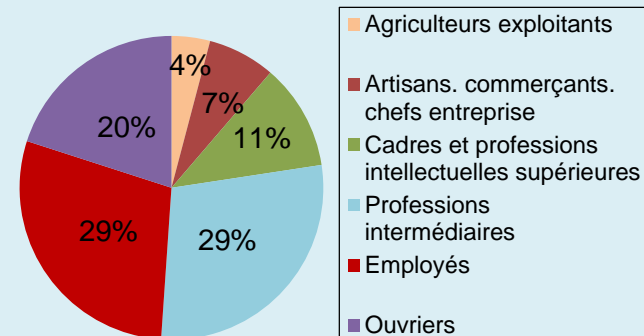
C'est la catégories des professions intermédiaires qui a connu la plus forte progression.



CHIFFRES CLES (INSEE) :

Population active de MARIN par catégorie socio-professionnelle en 2011.

Population active par CSP en 2011



• Evolution 1999/ 2011 par CSP :

- Agriculteurs exploitants : - 24
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : +12
- Cadres et prof. intellectuelles sup. : + 28
- Professions intermédiaires : + 98
- Employés : + 81
- Ouvriers : + 24

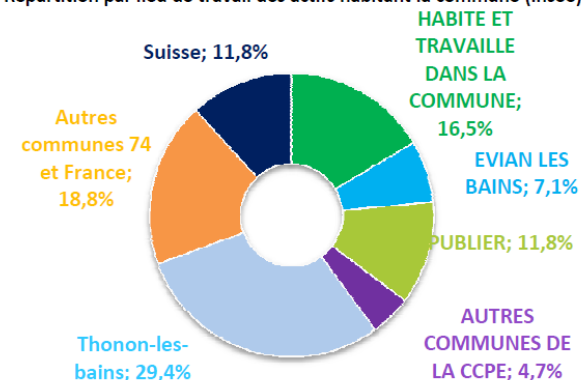
➤ De plus en plus d'actifs salariés, ... et qui travaillent de moins en moins sur place.

- **La part des salariés (majoritaire) progresse** mais reste inférieure à la moyenne du Pays d'Evian (84,4%).
- **La dépendance à l'emploi extérieur demeure forte** : une part majoritaire d'actifs habitant à MARIN travaille hors de la commune, surtout à Thonon et Publier. Mais ce phénomène est moins significatif à MARIN, qu'à l'échelle du Pays d'Evian .
- Mais la proximité de ces pôles d'emploi, limite de fait, la dépendance à l'emploi frontalier. Ainsi, et malgré des fluctuations annuelles le nombre d'actifs frontaliers progresse depuis 1999 :
 - 1999 : 75 / 2007 : 70 / 2010 : 60.
 - **2015 : près de 200, dont 95 sur le seul canton de Genève** (source communale).
- D'où une **intensification des déplacements domicile-travail**, au moyen principal de la voiture individuelle.

CHIFFRES CLES (INSEE) :

- Actifs occupés de MARIN travaillant hors de leur commune :
 - 2012 : 84,1 % (672).
 - 2007 : 82,6 % (559).
 - 1999 : 85,2 % (468).
- Nombre de travailleurs à l'étranger (frontaliers pour l'essentiel) :
 - 2012 : 14,8 % (118).
 - 2007 : 11,5 % (78).
 - 1999 : 12,6 % (69).

Répartition par lieu de travail des actifs habitant la commune (Insee)



➤ Actifs et emplois : un rapport déséquilibré, ...

du fait de l'accentuation de la fonction résidentielle de MARIN.

- **Malgré la présence d'une zone d'activités, MARIN est un pôle d'emploi peu significatif à l'échelle du Chablais.** Toutefois :

- Le nombre d'emplois offerts sur la commune a progressé de façon significative depuis 1999 (malgré quelques variations à la baisse), et ...
- plus rapidement que le nombre d'actifs occupés résidant à MARIN (+ 45,5 %).

↳ D'où un **indice de concentration d'emploi*** en **légère progression, contrairement à celui de la CCPE** : Mais il y a moins de 4 emplois localisés à Marin, pour 10 actifs résidents (contre moins de 7 à l'échelle de la CCPE).

- Mais les emplois localisés à MARIN ne représentent qu'une faible part (2,65 %), des quelques 10 100 emplois offerts en 2012 sur le Pays d'Evian (dont plus de 71 % sont concentrés à Evian et Publier).

Toutefois cette part a légèrement progressé (elle était de 1,97 % en 1999).

CHIFFRES CLES (INSEE) :

- Nombre d'emplois localisés à MARIN :

→ 2012 : 268
→ 2007 : 279
→ 1999 : 168 } + 59,5 %

- Indicateur de concentration d'emplois :

→ 2012 : 33,5 % (CCPE : 65,6 %).
→ 2007 : 41,2 % (CCPE : 69,9 %).
→ 1999 : 30,6 % (CCPE : 75,4 %).

**Indice de concentration d'emploi :
nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs
ayant un emploi résidant dans la zone.*

➤ Actifs et emplois : un rapport déséquilibré, ...

L'analyse du ratio emplois / actifs dans le Pays d'Evian met en évidence un renforcement de la fonction résidentielle du Pays d'Evian durant la dernière décennie.

Plus ce ratio est élevé, plus le nombre d'emplois locaux est important par rapport au nombre d'actifs résidant dans le territoire, plus la vocation de pôle d'emplois est affirmée.

Evolution du ratio emplois/actifs résidants dans la CCPE entre 1999 et 2010

	2010			1999			Evolution du ratio emplois/actifs 1999-2010
	Nombre d'emplois	Actifs résidant dans la commune et ayant un emploi	ratio emplois locaux /actifs	Emplois au LT en 1999 (princ)	Actifs résidant dans la commune et ayant un emploi	ratio emplois locaux /actifs	
Bernex	308	604	0,51	193	395	0,49	↑
Champanges	136	420	0,32	128	357	0,36	↓
Évian-les-Bains	3900	3660	1,07	3738	3028	1,23	↓
Féternes	151	676	0,22	130	488	0,27	↓
Larringes	152	621	0,24	128	414	0,31	↓
Lugrin	347	976	0,36	311	764	0,41	↓
Marin	285	761	0,37	168	549	0,31	↑
Maxilly-sur-Léman	196	620	0,32	184	406	0,45	↓
Meillerie	34	151	0,22	49	121	0,40	↓
Neuvecelle	290	1130	0,26	239	935	0,26	=
Novel	10	21	0,49	10	22	0,45	↑
Publier	3133	3002	1,04	2467	2214	1,11	↓
Saint-Gingolph	123	344	0,36	168	244	0,69	↓
Saint-Paul-en-Chablais	413	1069	0,39	252	774	0,33	↑
Thollon-les-Mémises	170	351	0,49	191	256	0,75	↓
Vinzier	213	352	0,61	136	290	0,47	↑
CCPE	9861	14759	0,67	8492	11257	0,75	↓



➤ Un tissu économique local marqué par la présence d'une zone d'activités :

le PAE du Larry ...

- A l'origine :
Un « village d'artisans »,
qui s'est peu à peu « tertiarisé »
(services aux entreprises, pour l'essentiel).
- Une zone d'environ 3,3 hectares, achevée en 2002 (ZAC),
et n'offrant plus de capacités d'accueil à ce jour,
ni de potentiel d'extension.
- Une zone accueillant plus d'une vingtaine d'entreprises.

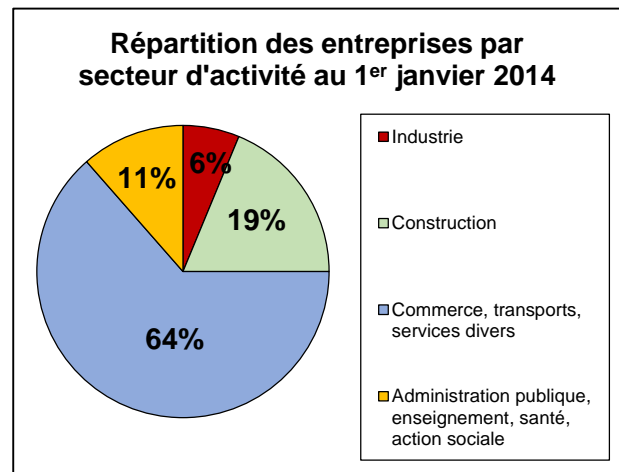


Une zone qui ne figure pas dans les zones d'intérêt communautaire du Pays d'Evian (qui compte 13 ZAE, hors sites de proximité).



➤ **Un tissu de près d'une centaine d'entreprises, ...**
mais un faible poids dans le tissu économique du Pays d'Evian.

- **Le nombre des établissements est MARIN est en légère progression.**
- **Mais leur représentation au sein du Pays d'Evian est faible (2,4 %), et en régression (il était de 4,8 % en 2004).**
- Les 96 entreprises marchandes de MARIN (hors agriculture) représentent **5,1 % des entreprises du Pays d'Evian (en 2014).**



CHIFFRES CLES (INSEE) :

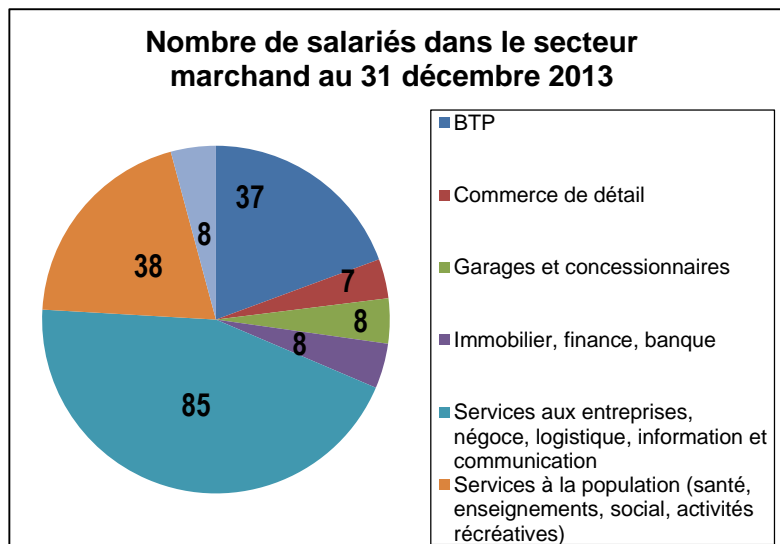
- Nombre d'établissements (au 1^{er} janvier) :
 - 2014 : 106 (CCPE : 4 413)
 - 2004 : 94 (CCPE : 1 940).
- Nombre d'entreprises (au 1^{er} janvier) :
 - 2014 : 96 (CCPE : 1 872).
 - 2007 : ...
 - 1999 : ...

CHIFFRES CLES (CCI 74) :

- Nombre d'établissements au 1^{er} janvier 2016 (Code APE) :
 - Pays d'Evian : 1253
 - Marin : 74 (5,9 % du nombre d'établissements du Pays d'Evian).

➤ Une tendance à la tertiarisation...

- Entre 2002 et 2014, le nombre des établissements de MARIN a progressé, surtout dans le domaine des commerces et services artisanaux.
- Les services, à la population, mais surtout aux entreprises, occupent une part croissante : 64 % des quelques 190 salariés du secteur marchand.



Evolution du nombre d'établissements par activité.

Activité	2002	2014		
	MARIN	MARIN	CCPE	
ARTISANAT	Alimentation	0	2	58
	Travail des métaux	0	2	13
	Textile, habillement, cuir	0	3	14
	Bois et ameublement	0	1	11
	Autres fabrications	0	1	43
	Bâtiment	2	14	262
	Transport, réparation	0	7	157
	Autres			
	Inconnu			
TOTAL ARTISANAT	2	30	558	
COMM.	Comm. de détail, réparations	2	19	368
	Comm. de gros	3	5	70
	Comm. et réparation auto.	2	6	38
	TOTAL COMMERCE	7	30	476
INDUSTRIE	Agricole et alimentaire	3	0	34
	Biens de consommation	0	4	46
	Automobile			1
	Biens d'équipement	1	0	14
	Biens intermédiaires	3	3	51
	Energie	1	4	27
TOTAL INDUSTRIE	8	11	173	

SOURCES : CMA 74 / CCI 74 / INSEE-Sirene.

SOURCE : SIRENE, Situation au 1^{er} Janvier 2013.

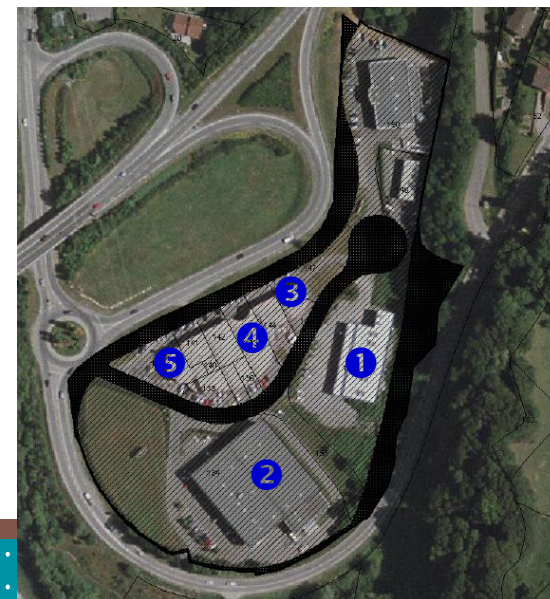
➤ Un tissu de petites entreprises ...

sociétés unipersonnelles ou autoentrepreneurs pour la plupart, dont les plus importantes en effectifs sont implantées dans la zone du Larry.

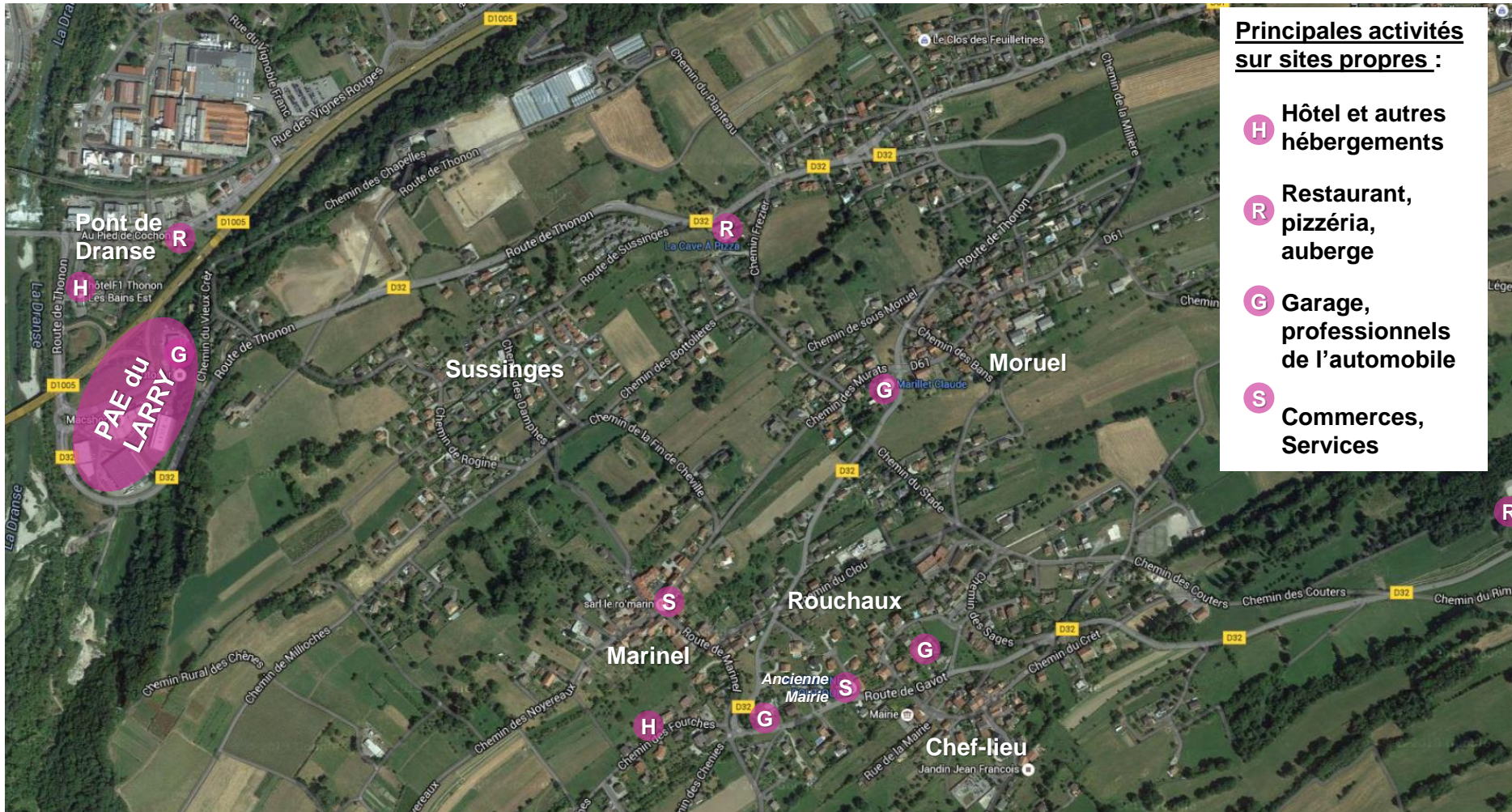
- Avec 16 établissements artisanaux recensés en 2016 (contre 32 en 2004), soit 7 % des 227 artisans du Pays d'Evian) :
 - Le secteur du bâtiment prédomine (9),
 - devant celui des services (5).

Secteur (NAR 20) - Libellé	Activité	Nombre MARIN
TEXTILE ET HABILLEMENT	Fabrication de coussins et petits articles textiles divers	1
COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	1
INSTALLATION ELECTRIQUE	Installation électrique	2
REPARATIONS	Réparation automobile de véhicules automobiles légers : entretien courant	1
	Réparation automobile de véhicules automobiles légers : mécanique	1
TRANSPORTS	Taxis	1
AUTRES SERVICES	Studio de photographie	1
ALIMENTATION AUTRE QUE VIANDES & POISSON	Fabrication de plats préparés	1
AMENAGEMENT, FINITIONS	Travaux de peinture intérieure et peinture plâtrerie	2
	Travaux de plâtrerie d'intérieur	1
	Travaux de revêtement des sols et des murs	2
	Travaux d'isolation	1
BLANCHISSERIE, TEINTURERIE, SOINS A LA PERSONNE	Soins de beauté hors salon	1

10 plus grands établissements DE marin	Tranches d'effectifs
Blanchisserie A.M.B Léman ①	20-49
Commune de MARIN	
Droguerie G. DUBOULOZ ②	
ELITE Sécurité ③	
Entreprise BLANC Maurice	10-19
DUCRET Toitures ④	
Conseils INGENIERIE Lémanique	6-9
Entreprise DIEZ Carrelage	
CHEMINEES Philippe JOLLY ⑤	



- Hors du Larry ... des artisans et services implantés de façon éparse dans les hameaux, ou le long de la RD 32.



... Mais aucun commerce ou service de proximité utile au « quotidien » des habitants.

- **Une proximité des pôles commerciaux importants qui pallie à cette carence,** ainsi que les commerces et services présents au Chef-lieu de Publier tout proche, ...

Locaux commerciaux loués dans l'ancienne Mairie de MARIN (un local de 66 m² disponible en 2016).



↳ ***Mais une situation qui n'est pas sans risques ou effets « indésirables » pour MARIN :***

- *« Dilution » de son identité propre au sein d'une couronne résidentielle péri-urbaine,*
- *Perte d'animation et de lien social, que le mouvement associatif, aussi riche et dynamique soit-il, ne peut compenser à lui seul ...*
- *Augmentation de l'insécurité liée à l'augmentation des déplacements automobiles du quotidien.*

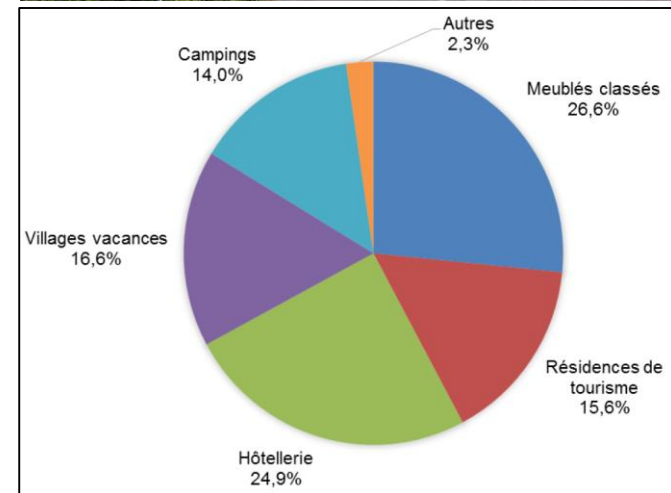
➤ Une vocation touristique limitée, et sous-exploitée ...

En dépit des qualités du site, et de sa proximité avec de nombreux pôles d'attraction touristique, naturels ou urbains, littoraux ou montagnards.

■ Des hébergements peu nombreux et de types contrastés :

- 1 Hôtel (Chaîne "Formule 1") de 73 chambres, soit environ 146 lits.
- Quelques lieux d'hébergement de type plus rural : 6 gîtes ruraux et 6 meublés totalisant 68 lits (SOURCE : Mairie de MARIN).
- Une trentaine de résidences secondaires correspondant à environ 120 lits.

✚ **Une capacité d'accueil (en baisse) d'environ 193 lits touristiques en 2014** (SOURCE : SMBT), soit **seulement 0,5 % de la capacité d'accueil des quelques 36 100 lits du Pays d'Evian** (dont 10 300 lits marchands).



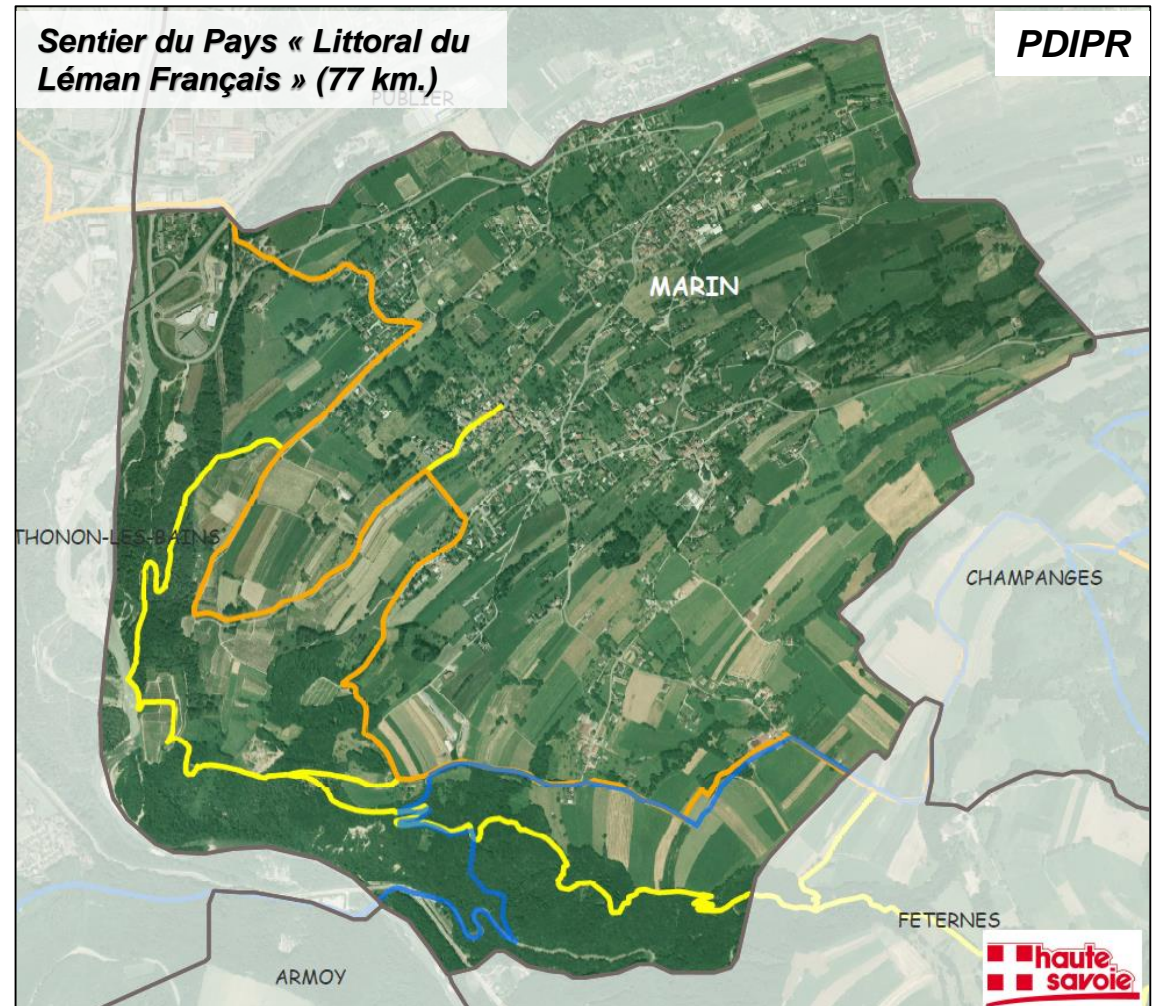
Répartition des lits touristiques marchands du Pays d'Evian en 2014
(SOURCE : Savoie Mont-Blanc Tourisme).

➤ Une vocation touristique limitée, et sous-exploitée ...

Une topographie et un environnement favorables aux sports et loisirs d'extérieur et aux promenades (pédestres, équestres, cyclables), ...

dans le cadre de la politique touristique du département et du Pays d'Évian,

et en connexion avec les nombreux itinéraires balisés du Plateau du Gavot.



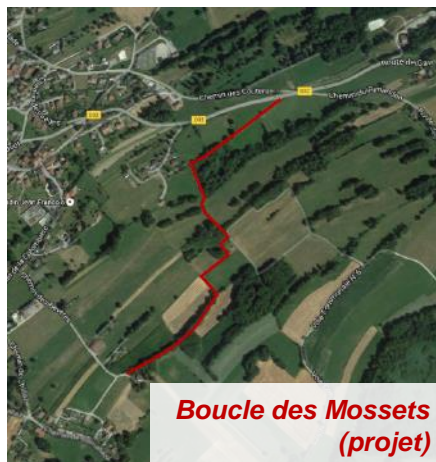
➤ Une vocation touristique limitée, et sous-exploitée ...

- **Plusieurs circuits au départ de Marinel ou du Larry (bords de Dranse)**
 - Circuit des Vignes et bords de la Dranse (3,2 kms., 1h30).
 - Circuit du bois des Pins et des Cheminées aux Fées (5,2 kms, 2h45).
 - Circuit des Moulins du Maravant (8 kms., 4h00).
- **Un itinéraire piétonnier projeté en partie Est du territoire communal :**
 - la Boucle des Mossets.



Bois de Fiogey.

Panneau d'information, à Marinel.



**Boucle des Mossets
(projet)**



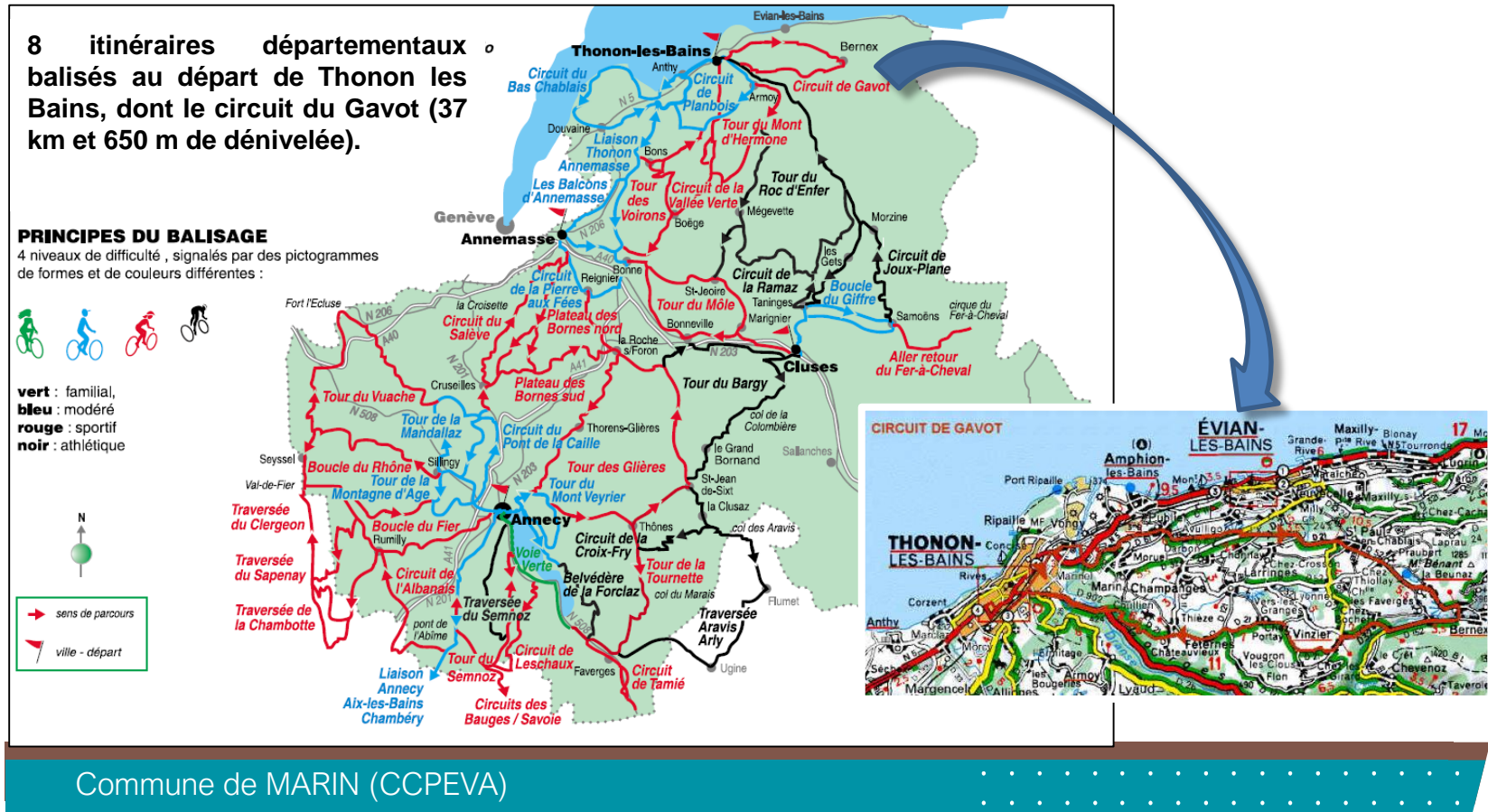
**Boucle des Vignes
(6,1 kms.)**



➤ Une vocation touristique limitée, et sous-exploitée ...

- Des pratiques cyclistes récréatives et touristiques :

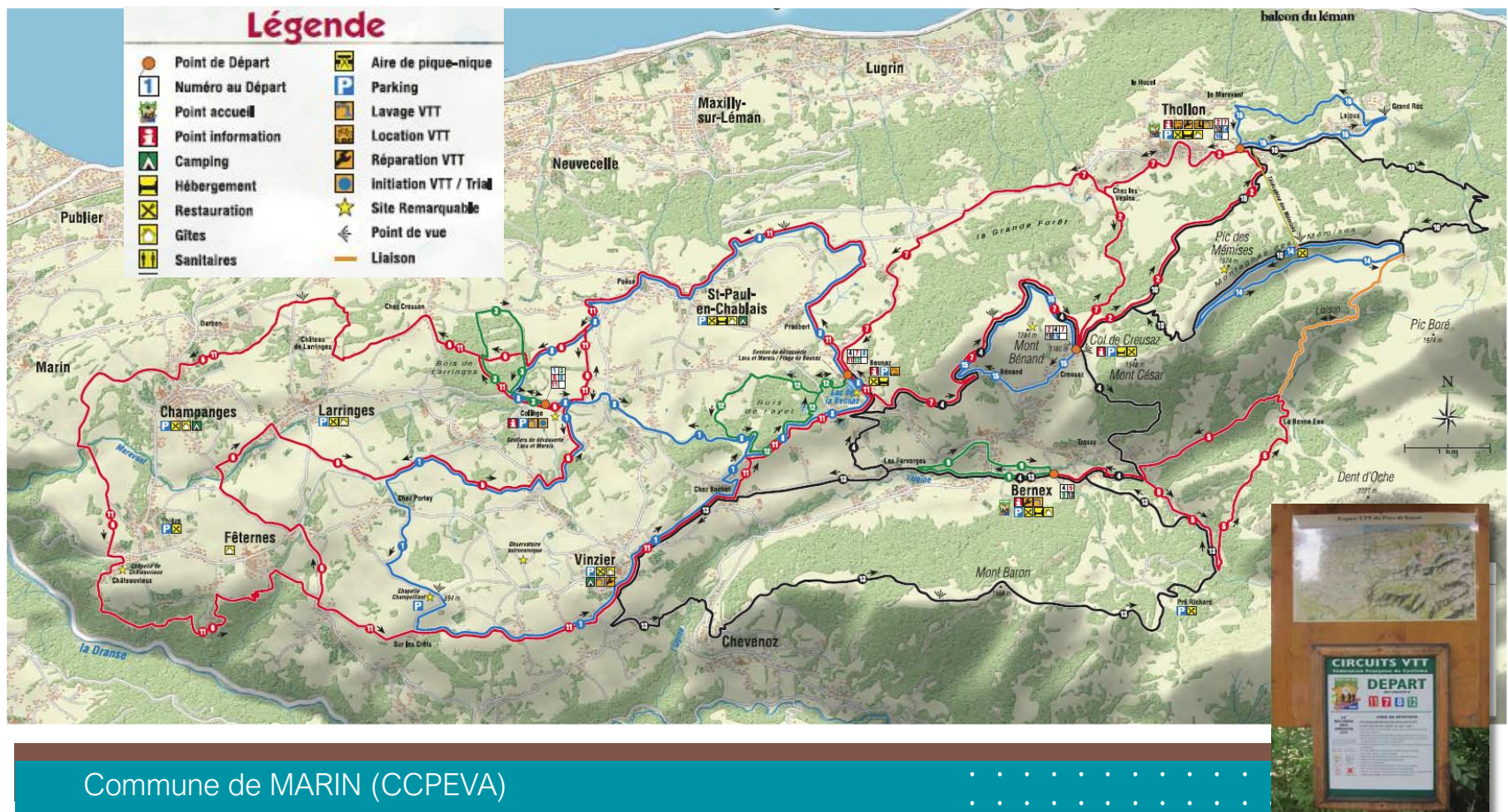
Le Conseil Départemental de Haute-Savoie propose 48 itinéraires cyclo-touristiques routiers balisés de tous niveaux, au départ de quatre villes, dont **le circuit du Gavot (rouge ↔ sportif)**, au départ de Thonon, et empruntant la RD 61, via Publier.



➤ Une vocation touristique limitée, et sous-exploitée ...

- Des pratiques cyclistes récréatives et touristiques :

Le territoire de MARIN est également tout proche du **réseau de circuits VTT / VTC du Pays de Gavot** (185 kms. de sentiers, chemins et petites routes / Labellisé VTFFFC® en 2008).



► **Face à une activité artisanale et commerciale concentrée principalement dans un site aujourd'hui saturé, et ne répondant peu aux besoins de la vie courante ... :**

⇒ **Quelle orientation du développement économique ?**

Dans le cadre de l'intercommunalité (compétente), et en considérant la nécessité de :

- *Contenir le phénomène de dépendance.*
- *Limiter les déplacements domicile / travail – domicile / services.*
- *Renforcer la complémentarité entre certains secteurs d'activités.*
- *Assurer l'aspect qualitatif du développement, autant que son aspect quantitatif.*
- *Assurer une certaine mixité des fonctions urbaines (habitat / activités).*

⇒ **Quel développement futur possible ? ...**

- *Pour quels types d'activités ?*
- *Dans quel(s) secteur(s) de la commune ?*

⇒ **Quelle cohabitation possible entre activités et habitat ? ...**

au cœur même des hameaux, en tenant compte des possibles nuisances réciproques ? Et notamment :

Quelle réponse aux demandes ponctuelles exprimées par les professionnels, et en particulier les artisans locaux ?



► **Face à la faiblesse du secteur touristique :**

⇒ **Quel développement et quelle valorisation touristiques ? ...**

En cohérence et en complémentarité avec une politique d'échelle communautaire, seule garante d'un développement "efficace" et qualitatif du tourisme.

⇒ **Quel type d'accueil promouvoir qui réponde à la fois :**

- *à un objectif qualitatif : un accueil adapté à l'identité et au positionnement (image de marque) voulus par la commune.*
- *à un objectif quantitatif : des infrastructures participant aux besoins identifiés à l'échelle du bassin de vie, mais qui restent à l'échelle de la commune et de ses capacités d'accueil.*

⇒ **Entre de l'hôtellerie "1er prix" (non classée) et un accueil rural ponctuel, y-a-t-il une place, et quelle place pour d'autres types d'hébergement a MARIN ?**

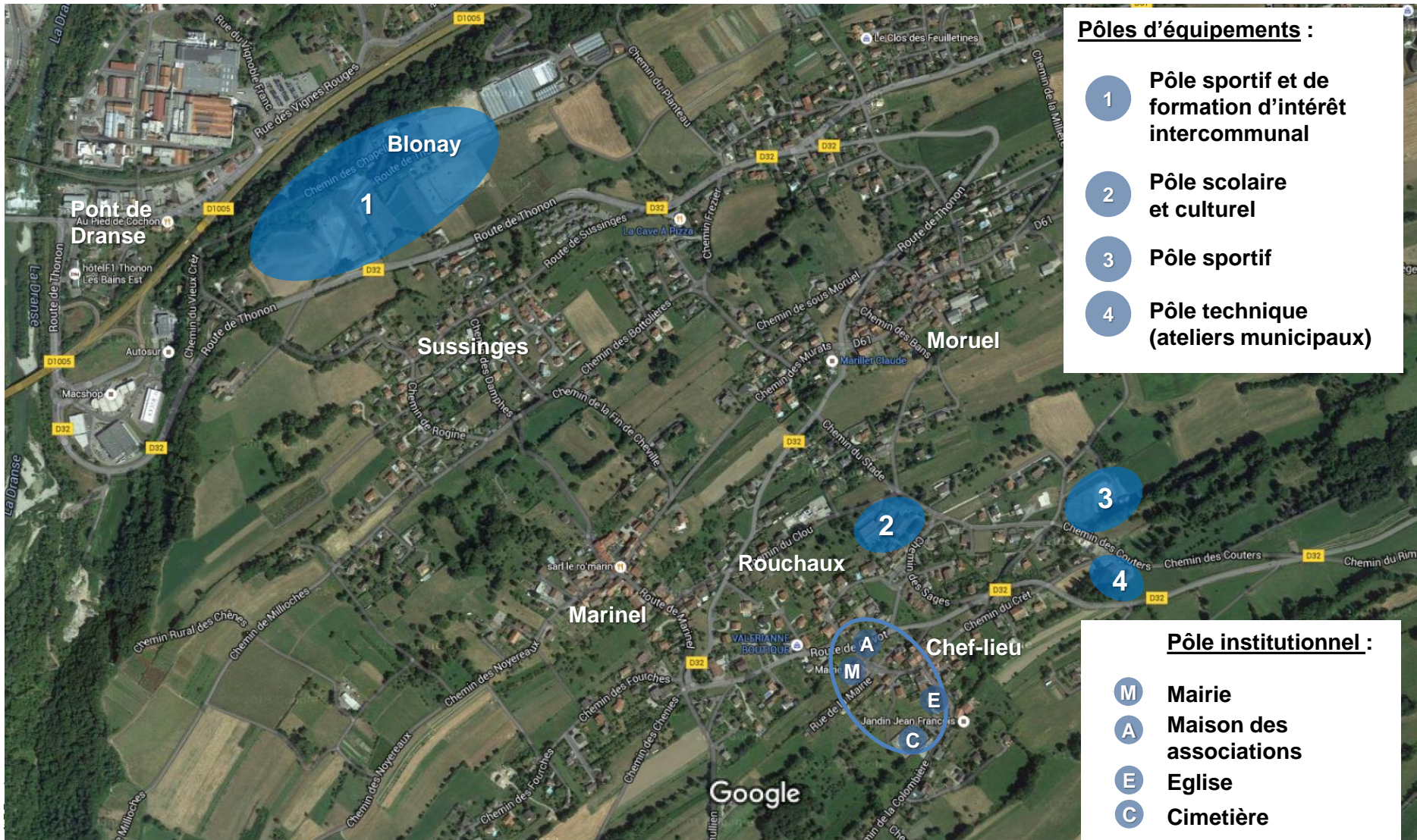
⇒ **Quels équipements complémentaires à l'hébergement touristique, pour quels buts et quels types de fréquentation ?**

- *Sports, loisirs de plein-air, randonnées ?*
- *Culture, patrimoine, gastronomie ?...*

⇒ **Et quelle complémentarité (déjà amorcée) avec l'agriculture locale ?**



➤ Quatre pôles principaux d'équipements sont identifiables.



➤ Equipements publics et collectifs.

▪ Institutionnels :

Le centre historique de MARIN accueille :

- La (nouvelle) Mairie de MARIN, dans le bâtiment réhabilité (en 2007/2008) de l'ancienne « grande école », avec son préau en partie arrière.
- À l'amont : la Cure (ancien presbytère), l'église, et le cimetière (et columbarium), séparés par une vaste esplanade aménagée et son monument aux Morts : la Place de la Paix.



Place de la Paix, église, cimetière et parking.



➤ Equipements publics et collectifs.

■ Techniques : les ateliers municipaux :

Aménagé au début des années 90 à proximité du secteur sportif, pour stocker du matériel et des engins communaux, le site accueille :

- 1 abri ouvert.
- 1 local fermé.

↪ **Son extension est projetée** (actée par le PLU antérieur), **en partie sud et amont, bordant la RD 32**, pour un site qui devrait couvrir, à terme, 0,46 ha (↔ zone Uxe).



Hangars communaux au croisement des chemins des Couters et de Lochereau.



Clichés TERRITOIRES, janvier 2016.

➤ Equipements publics et collectifs.

▪ Equipements scolaires et péri-scolaires :

La commune dispose d'un groupe scolaire, à Rouchaux, avec :

- Une école maternelle (1984) de 3 classes, dont une ouverte en 2013.
- Une école élémentaire de 4 classes (2003).

Les effectifs scolaires connaissent une progression constante depuis 2011 ...

Rentrées	98/99	99/00	2000/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07		09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Maternelle	56	55	58	46	40	39	42	46	45								
Primaire	77	91	89	103	96	100	103	87	84								
TOTAL	133	146	147	149	136	139	145	133	129		152	136	158	160	162	170	183

Ecole maternelle	<ul style="list-style-type: none"> • Trois classes. • Une salle de repos en mezzanine. • Une salle d'activités. 	
Ecole primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre classes. • Deux salles "ateliers". • Une bibliothèque. • Un bureau. • Une salle de réunion. 	Surface : 600 m ²
	Un restaurant scolaire attenant	Surface : 180 m ²
	Un sous-sol de 2 salles, avec entrée indépendante, à usage de la population (associations).	Surface : 180 m ²

De même que les quelques 140 collégiens et lycéens scolarisés à l'extérieur de MARIN en 2015 (ils étaient 98 en 2005).

Groupe scolaire vu du Chemin du Clou.

Groupe scolaire vu du Chemin des Ecoles.



➤ Equipements publics et collectifs.

▪ Equipements socio-culturels :

- La salle polyvalente :

construite en 1981 en contrebas du Groupe scolaire, elle comporte deux niveaux de 600 m² chacun (modulables), permettant d'héberger de nombreuses manifestations et réunions, publiques ou privées (jusqu'à 350 personnes en rez-de-chaussée), mais aussi des activités sportives.

Salle polyvalente accessible depuis le chemin du Stade.



Groupe scolaire et Salle polyvalente depuis le chemin des Ecoles.



- La Maison des associations, située dans l'ancienne école (face à la Mairie).



➤ Equipements publics et collectifs.

- **Equipements sportifs : Le secteur sportif (chemin de la Vignette) récemment conforté (nouveau bâtiment), accueille :**

- Le stade football.
- Le bâtiment des vestiaires (avec salle de convivialité).
- Des terrains de tennis.

↪ **Sa confortation est projetée** (quelques parcelles restent à acquérir), pour un site qui devrait couvrir, à terme, près de 5,9 ha (↔ surface du secteur Nes).

Secteur sportif en 2005, avant la construction des bâtiments) ▼



Ancien vestiaire (et futur bâtiment de stockages des associations).



Clichés TERRITOIRES, janvier 2016.



Nouveau vestiaire (256 m²s), avec salle de convivialité (95 m²).

➤ Un tissu associatif de plus en plus dense, et dynamique ...

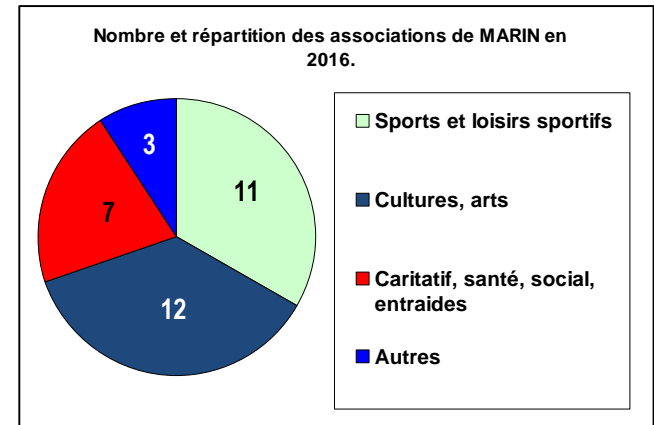
qui contribue activement à l'animation de la commune, aux liens sociaux, et à la satisfaction de besoins, éducatifs, culturels, sportifs, sanitaires et sociaux, parfois essentiels.

MARIN compte plus d'une trentaine d'associations en 2016 (contre une douzaine en 2005), parmi lesquelles :

- **L'association des Familles rurales**, qui propose diverses activités et services.

Mais aussi ...

- **L'association intercommunale Temps Libre 2222** (actions en faveur de la jeunesse et de la petite enfance).



↳ **Mais des attentes et des besoins toujours plus nombreux et pressants, de la part des résidents et des associations, en lien avec la poussée démographique et la diversification des parcours de vie, et des besoins ressentis notamment :**

- Dans le domaine de la santé (pôle médical).
- Pour un accueil adapté de la petite enfance (crèche) et des personnes âgées (maison de retraite).

➤ **Stratégie foncière et programmation : des préalables indispensables ...**

La commune de MARIN a mené et poursuit activement une politique d'acquisitions foncières de terrains (non bâtis pour la plupart) situés en zones urbaines, agricoles, ou naturelles.

- **La maîtrise publique du foncier (et autres mesures de sauvegarde) :** une solution incontournable pour poursuivre la politique communale en faveur :

- De l'amélioration et du développement des équipements et des espaces publics et collectifs ;

Mais aussi :

- D'une amélioration des conditions de circulation et de stationnement (voiries, trottoirs, stationnements) ;
- D'une politique de diversification de l'habitat ;
- Voire, d'une politique volontariste de soutien aux commerces et services de proximité.

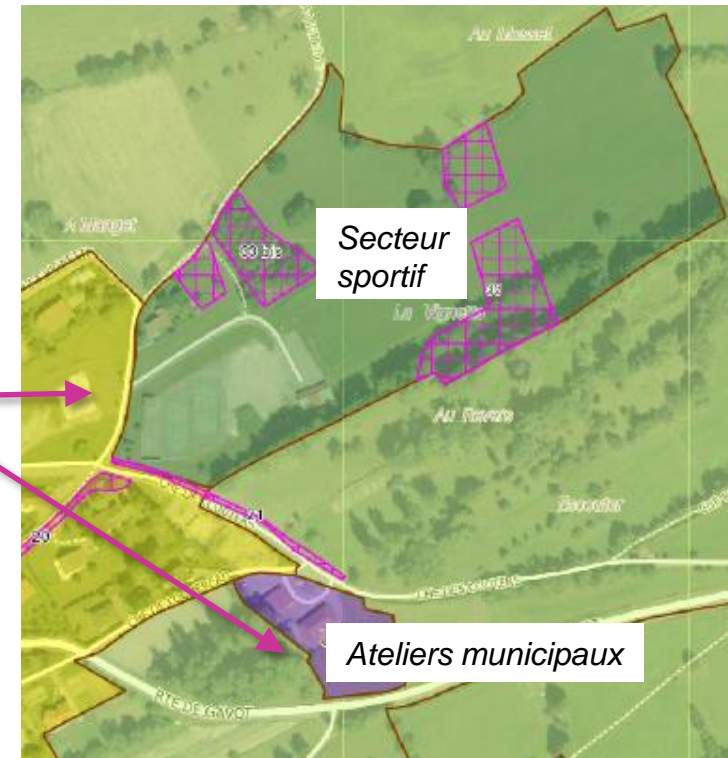
1.5 Les équipements

➤ **Parmi les projets (d'équipements) en gestation** (dont le foncier est acquis ou en projet d'acquisition) :

- **Confortement du secteur sportif**
reconversion des anciens vestiaires et aménagement d'une plateforme multigénérationnelle.
- **Extension sud du site des ateliers municipaux.**
- **Extension du groupe scolaire (élémentaire) + Crèche**



- **Aménagement d'espaces publics au Chef-lieu (face à la Mairie).**



► **Face à des besoins et des exigences (de la population), toujours plus importantes et diverses, ...**
Quel accompagnement des mutations démographiques, notamment en matière d'équipements ?

- ⇒ **Quelle gestion des équipements et espaces publics existants** (confortation, valorisation ou amélioration ...)
qui nécessiterait des dispositions particulières au P.L.U. ?
- ⇒ **Quels nouveaux équipements prévoir ? ...**
en fonction des perspectives d'évolution de la population et de l'urbanisation :
- *Institutionnels ?*
 - *Sportifs, culturels et de loisirs ?*
 - *Sanitaires et sociaux ?*
 - *Éducatifs et de formation ? ...*
- ⇒ **Quels objectifs concernant les équipements et services de proximité ? ...** *pour répondre aux besoins essentiels de la vie courante.*

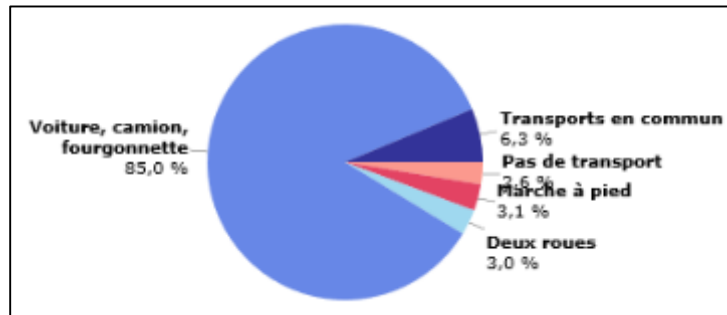
2. Diagnostic fonctionnel



➤ LA MOBILITE : une problématique importante dans le Chablais et le bassin FVG.

- Qu'il s'agisse de déplacements de longue distance (transit) ou de déplacements locaux, la mobilité s'accroît en nombre, fréquence et longueur des déplacements.
- **Les transports individuels motorisés (TIM) sont ultra majoritaires**, induits par la généralisation d'un mode de vie "urbain" (et avec l'accroissement de l'équipement automobile des ménages), **en particulier pour les déplacements domicile-travail.**

Part des moyens de transports utilisés par les actifs (ayant un emploi) pour se rendre au travail en 2012.



CHIFFRES CLES :

- Equipement automobile des ménages :
 - 2012 : 671
 - 2007 : 578 + 35,8 %
 - 1999 : 494
- Taux de motorisation des ménages (voiture) :
 - 2012 : 95,4 % (dont 61 % ont 2 voitures ou plus, contre 42,5 % au niveau départemental).
 - 2007 : 94,3 % (dont 57,8 % ont 2 voitures ou plus).
 - 1999 : 91,9 % (dont 51 % ont 2 voitures ou plus).
- Part de la voiture utilisée pour se rendre au travail :
 - 2012 : 85 %.

➤ LA MOBILITE :

- **Une problématique amplifiée dans notre bassin de vie transfrontalier, par :**
 - L'importance des flux transfrontaliers ("les navetteurs") et des migrations pendulaires.
 - Une faible attractivité de l'offre ferroviaire et des autres transports collectifs (mais qui va s'améliorer ...) ; et donc ...
 - Un report modal existant, mais encore faible.
- **Des effets "dommageables" à plusieurs égards ...**
 - Des tronçons routiers saturés (RD 1005, notamment sur le pont de Dranse), pendant des périodes de plus en plus longues de la journée.
 - Un accroissement des risques d'accidents, ...
 - Des nuisances induites toujours plus accentuées, notamment :
 - sur l'air,
 - sur l'environnement sonore, mais aussi ...
 - sur le paysage urbain, où la voiture est omniprésente.



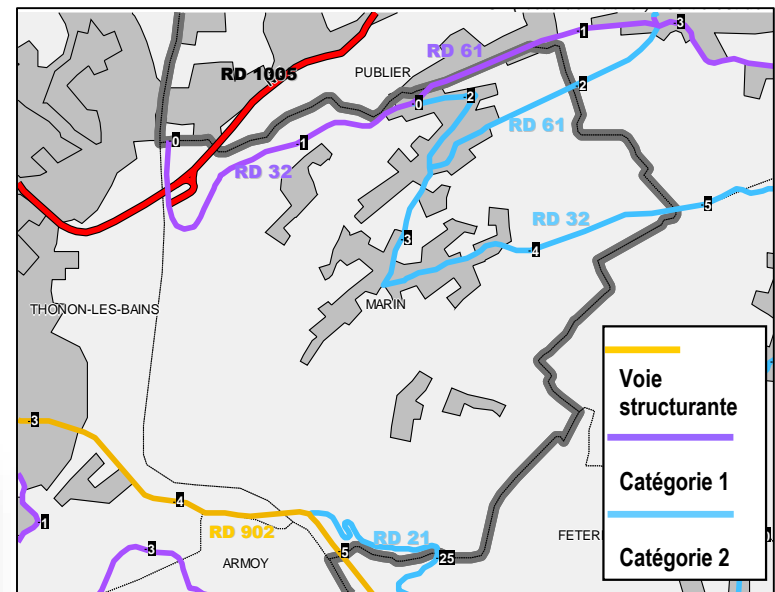
➤ LE RESEAU DE VOIRIES :

Un maillage relativement dense et hiérarchisé.

- 4 Routes Départementales, d'importances très variables, ... avec des nuisances et contraintes induites en terme d'urbanisation.

- La RD 1005 : axe majeur à l'échelle du Chablais, classée voie structurante à grande circulation (Sn1), et "axe sonore" (arrêté préfectoral du 18 juillet 2011).

Elle souligne la limite nord du territoire communal (à l'est du Pont de Dranse) mais sur un faible tronçon (393 m.).



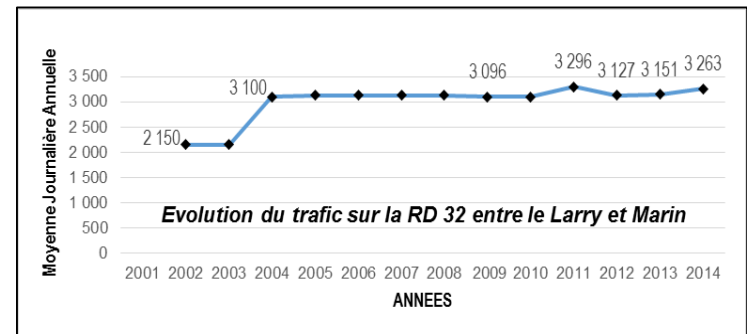
(SOUCE : Conseil Départemental 74).

➤ LE RESEAU DE VOIRIES : Un maillage relativement dense et hiérarchisé ...

- La RD 32 (dite route de Thonon, puis route du Gavot) : 5 293 m.

Axe routier classé Sn3,
puis 2, **cumulant plusieurs fonctions :**

- **Axe de transit** vers le Chef-lieu de Publier et le plateau du Gavot.
- **Principale voie desserte** du coteau et du Chef-lieu de Marin.



Ses abords sont urbanisés, dans la traverse des hameaux d'Avonnex, Moruel, Pouget, puis du Chef-lieu à l'amont, déterminant **une alternance de tronçons en agglomération et de tronçons hors agglomération.**

La RD 32 : un caractère routier dominant en parties avales (route de Thonon) mais aussi amont (en direction de Champanges).



➤ LE RESEAU DE VOIRIES :

- La RD 32 ...

Elle a fait l'**objet d'aménagements de sécurisation et de trottoirs sur différents tronçons** et au niveau des principaux carrefours ou intersections : carrefour de Moruel, et de la Douille jusqu'au Chef-lieu.

Rond-point du Larry.



Carrefour avec la route de Sussinges (VC n°7).



*Carrefour de Moruel
et aménagements paysagers.*



Carrefour de Marinel et du Chemin de Chullien.



➤ LE RESEAU DE VOIRIES :

Le parcours de la RD 32 offre encore quelques belles "séquences vertes" et certains points de vue intéressants sur le clocher de l'Eglise, le lac, et la plaine d'Amphion, avec en 1^{er} plan, le (nouveau) point de vue sur le domaine sportif de Blonay.



*RD 32 (route de Thonon),
au niveau du domaine de Blonay.*



*RD 32 (route du Gavot),
au niveau du Rimandon.*

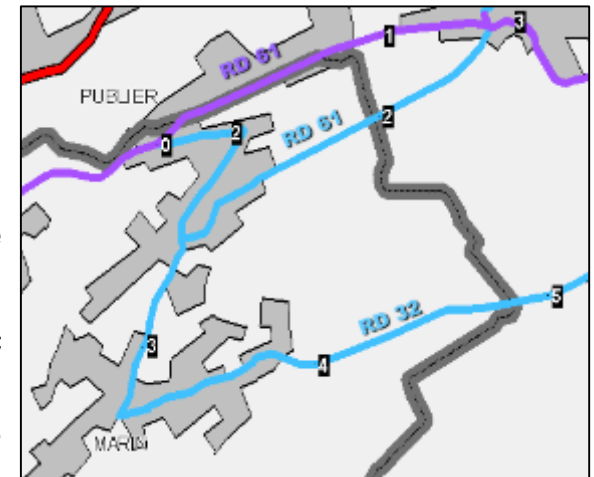


➤ LE RESEAU DE VOIRIES :

■ La RD 61 (dite route de Publier) :

Axe classé de 1ère et 2ème catégorie, il se compose en fait de deux voies parallèles, distantes d'environ 400 m., au tracé très linéaire :

1. **A l'aval** : l'axe principal (avenue de Savoie), qui relie le carrefour d'Avonnex (RD 32) au Chef-lieu de Publier.
2. **À l'amont** : un axe secondaire (route de Publier), au trafic plus réduit et au caractère plus rural), reliant Moruel au Chef-lieu de Publier, mais desservant plus de constructions dans sa traversée de Moruel.



(SOURCE : Conseil Départemental 74).



1. RD 61 (route de Publier) : carrefour d'Avonnex.



2. RD 61 (route de Publier) : sortie est de Moruel.



➤ LE RESEAU DE VOIRIES :

- La RD 902 (dite route de Bioge) : 438 m.
Une voie structurante de 1ère catégorie, et à grande circulation, mais qui ne traverse le territoire de Marin que sur un faible tronçon, (non urbanisé) en limite sud : entre le pont de la Douceur et le ruisseau de Maravant), mais à un endroit stratégique ...
- Celui de son carrefour avec la RD 21 (dite route "du Plan Fayet"), classée de 2ème catégorie, accédant au plateau de Gavot et à la station de ski de Bernex.
Elle ne concerne le territoire de MARIN que sur son premier tronçon (soit 1017 m.), et présente un caractère pittoresque de petit col aux nombreux virages gravissant une côte boisée, de 430 m. (au niveau de la RD 902) à 670 m (au niveau de Féternes).



L'ensemble des routes départementales totalise un linéaire de 8 640 m. (y compris les voies d'échange du secteur du Larry, rattachées à la R.D. 1005).



➤ LE RESEAU DE VOIRIES :

- Le réseau secondaire (voies communales et rurales) : 15,5 kms.

Un réseau relativement dense de voies secondaires, lié à la topographie et au caractère multipolaire de MARIN.

Le réseau communal s'est développé à partir d'une trame rurale d'origine :

- principalement orientée dans la pente du coteau ;
- que la réalisation de la RD 32 (en lacets) est venue fractionner en petits tronçons.
- également marquée par des artères de desserte des espaces agricoles et viticoles, parallèlement aux courbes de niveau.

Un réseau de 52 Voies Communales numérotées, et pour la plupart baptisées "chemins" ou "rues" (environ 580 plaques posées, routes départementales comprises) présentant :

- Quelques impasses (5).
- De nombreux tronçons à forte pente (plus de 5 %), au débouché souvent délicat sur la RD 32, en particulier dans la traversée de Moruel.



Chemin des Hutins

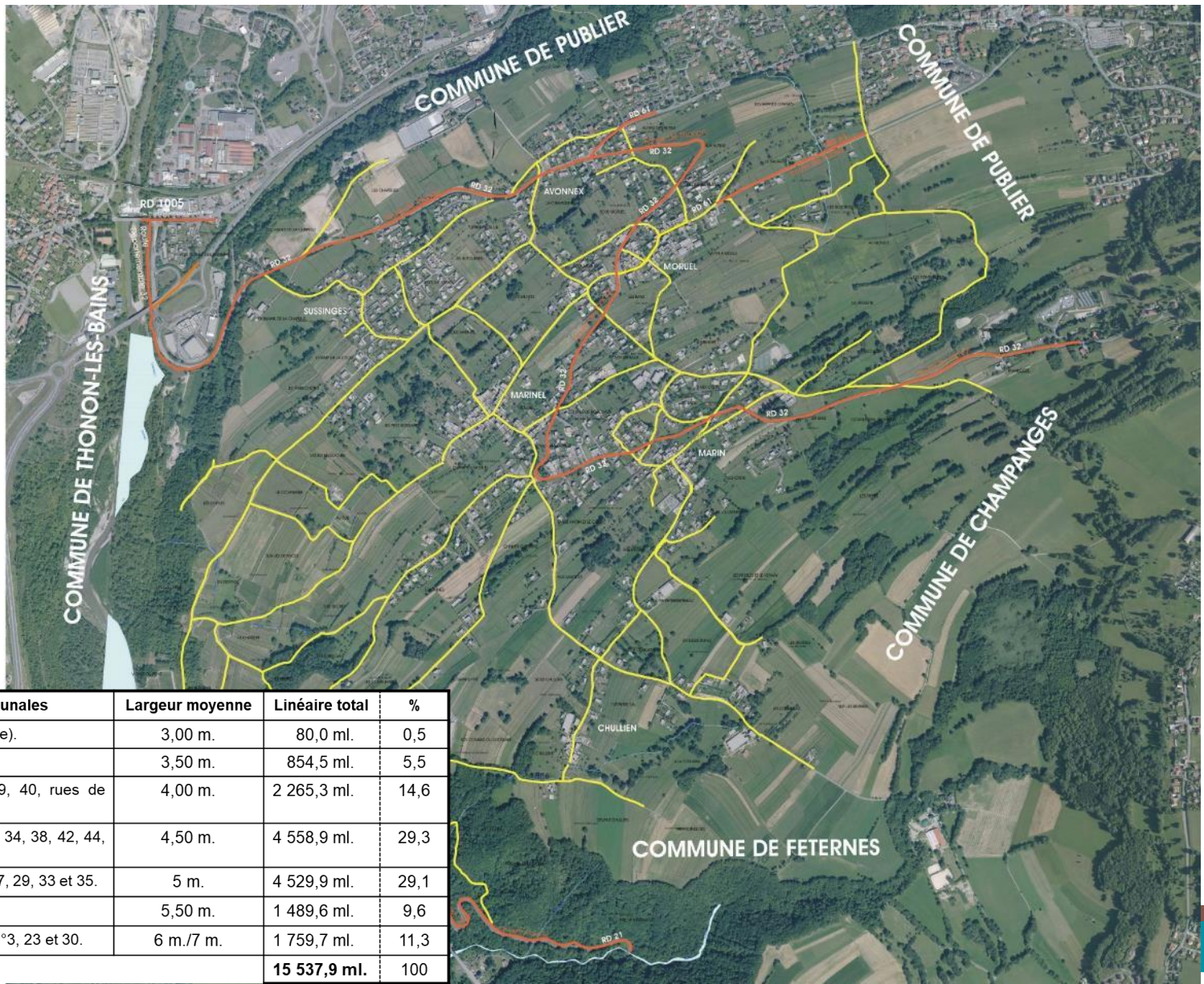


Chemin des Bans



Chemin des Sages

➤ LE RESEAU DE VOIRIES :



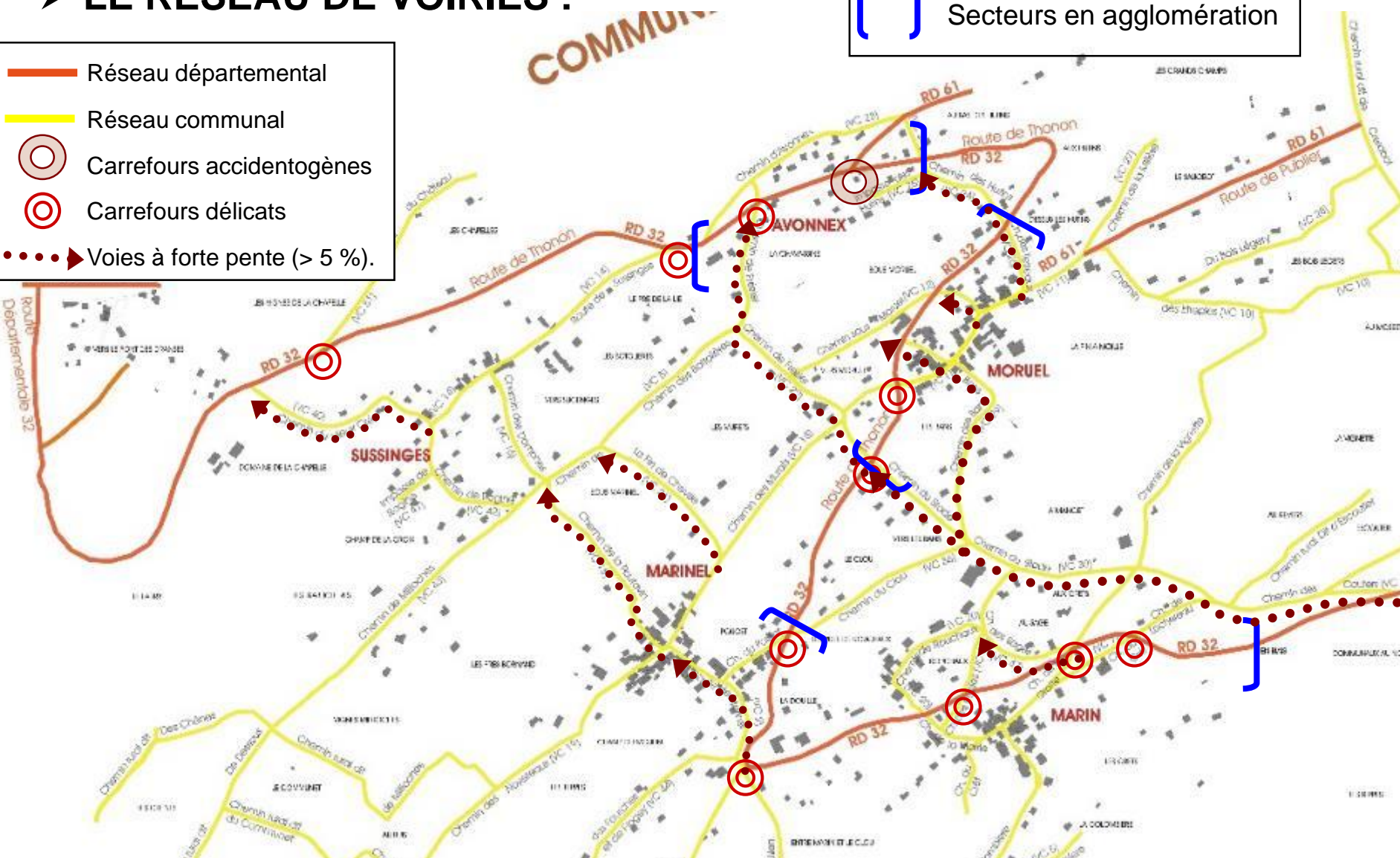
N° des Voies communales	Largeur moyenne	Linéaire total	%
V.C. n°41 (impasse de Rosine).	3,00 m.	80,0 ml.	0,5
V.C. n° 26, 28 et 50.	3,50 m.	854,5 ml.	5,5
V.C. n°5, 7, 11, 15, 36, 39, 40, rues de l'église et de la Mairie.	4,00 m.	2 265,3 ml.	14,6
V.C. n°6, 10, 12, 17, 31, 32, 34, 38, 42, 44, 51 et 52.	4,50 m.	4 558,9 ml.	29,3
V.C. n°1, 4, 18, 19, 20, 24, 27, 29, 33 et 35.	5 m.	4 529,9 ml.	29,1
V.C. n° 14, 16, 25, 43 et 47.	5,50 m.	1 489,6 ml.	9,6
V.C. n°2, et 21 (6 m.) / V.C. n°3, 23 et 30.	6 m./7 m.	1 759,7 ml.	11,3
		15 537,9 ml.	100

2.1 Voirie, transports, déplacements

➤ LE RESEAU DE VOIRIES :

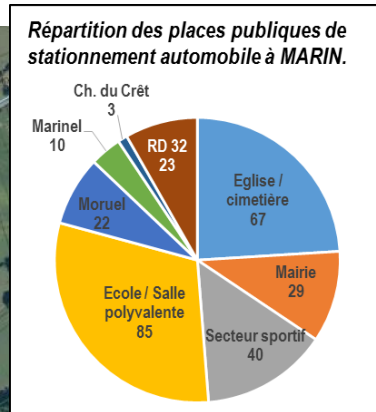
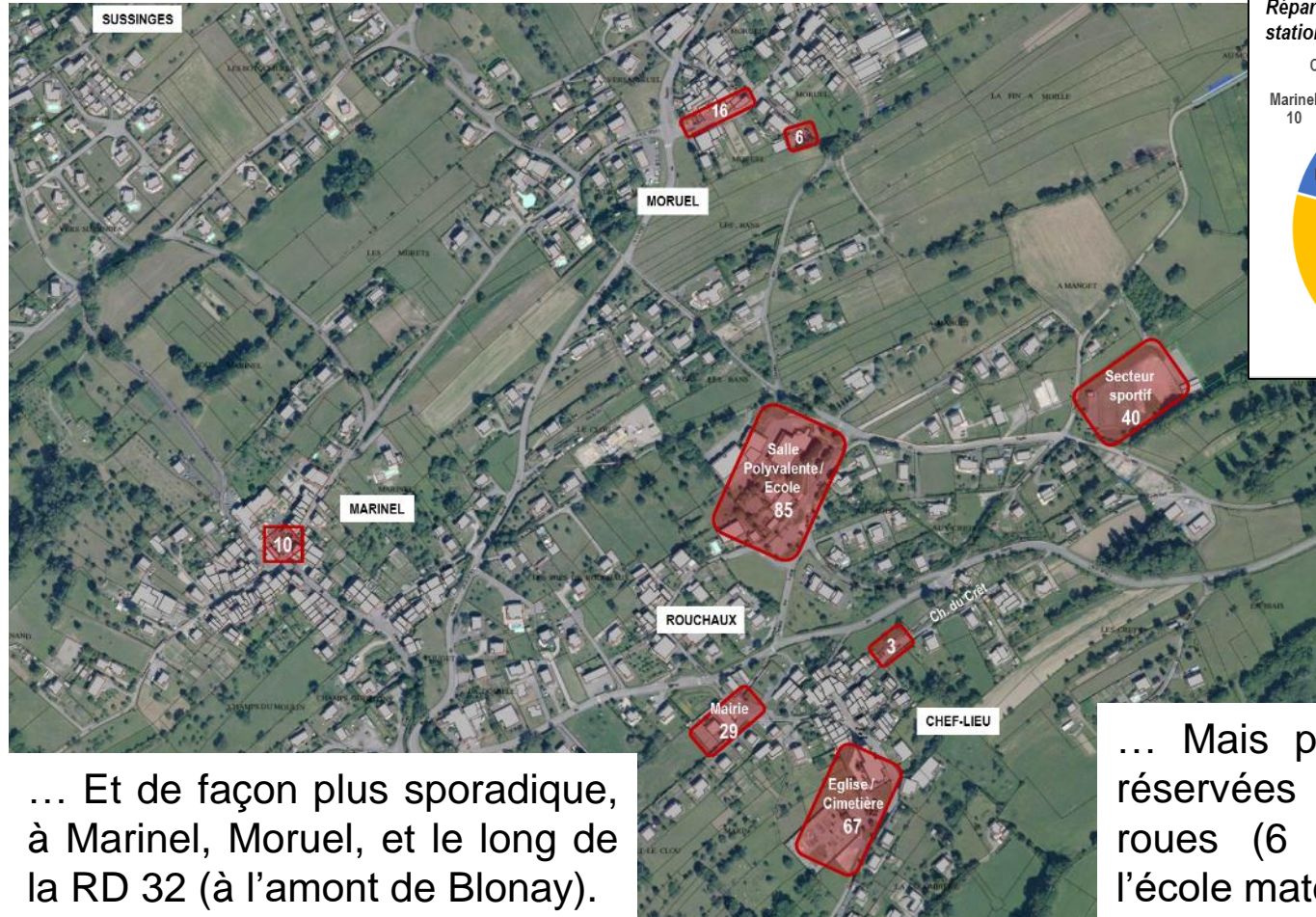
() Secteurs en agglomération

- Réseau départemental
- Réseau communal
- Carrefours accidentogènes
- Carrefours délicats
- ... Voies à forte pente (> 5 %).



➤ LES CAPACITES DE STATIONNEMENT :

- La commune compte **environ 280 places publiques de stationnement automobile**, dont 6 places réservées aux handicapés, réparties principalement aux abords des équipements publics ...



... Et de façon plus sporadique, à Marinel, Moruel, et le long de la RD 32 (à l'amont de Blonay).

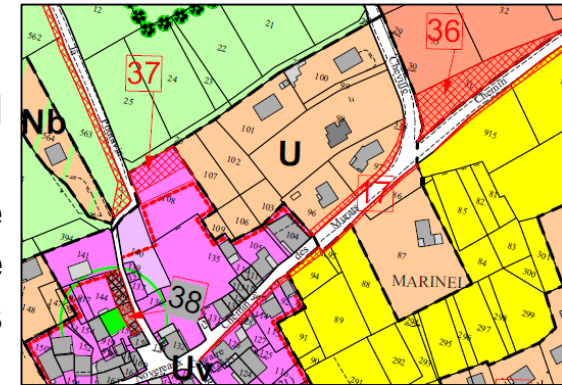
... Mais peu de places réservées aux deux roues (6 ou 7 devant l'école maternelle).

➤ LES CAPACITES DE STATIONNEMENT :

■ Mais une offre encore insuffisante, voire inexistante :

- Pour les deux roues.
- Et pour l'accès aux espaces naturels (depuis les sentiers de randonnée).
- Pour les véhicules hybrides et électriques (avec bornes de recharge).
- Pour le covoiturage ?

- Et un stationnement qui demeure problématique au cœur des hameaux anciens, surtout à Moruel et Marinel (où trois projets de parkings sont inscrits au PLU) ... ➔ où le stationnement peut être problématique, du fait de leurs caractéristiques morphologiques, qui contraignent le stationnement privatif (stationnement "sauvage" des riverains en bord de voie).



Le stationnement de la zone du Larry pose également problème (capacités insuffisantes).

➤ **MODES DOUX : les déplacements fonctionnels (utilitaires) ...**

- **Un réseau piétonnier qui se développe, et des parcours qui se sécurisent en particulier pour l'accès aux pôles d'équipements et aux arrêts de bus (trottoirs, garde-corps, passages piétons signalisés, "zones 30"), mais ...**
- **Un réseau qui demeure discontinu, et peu de liaisonnement entre les hameaux.**

*Trottoir et passage surelevé
Chemin du Clou (Rouchaux).*



Trottoir protégé, route de Marinel.



Chemin des Ecoles



Trottoir protégé, Chemin du Stade.



Trottoir protégé, Carrefours RD 32 / rue de la Mairie.



➤ **MODES DOUX : les déplacements fonctionnels (utilitaires) ...**

- **Un climat, une topographie et une organisation spatiale des lieux de vie défavorables à l'usage du vélo** comme moyen de déplacement de proximité (malgré un certain potentiel de développement du vélo à assistance électrique ...) :

- pas de bande ou de piste cyclable,
- pas d'intermodalité Vélo / TC.

↳ **Les enjeux de développement de l'usage du vélo ne sont donc pas significatifs** pour la commune de MARIN (hors pratique récréative ou sportive), d'autant que ...

↳ **MARIN n'est concernée par aucun projet d'aménagements cyclables d'intérêt départemental**, mais ... **son territoire est proche du tracé de la Véloroute "Sud Léman"**,

projeté dans le cadre du Plan départemental d'aménagements cyclables et de voies vertes (approuvé en décembre 2000) : L'une des artère majeure du réseau cyclable du Chablais, vouée à la pratique récréative du vélo, mais qui permettra également des déplacements quotidiens sécurisés.



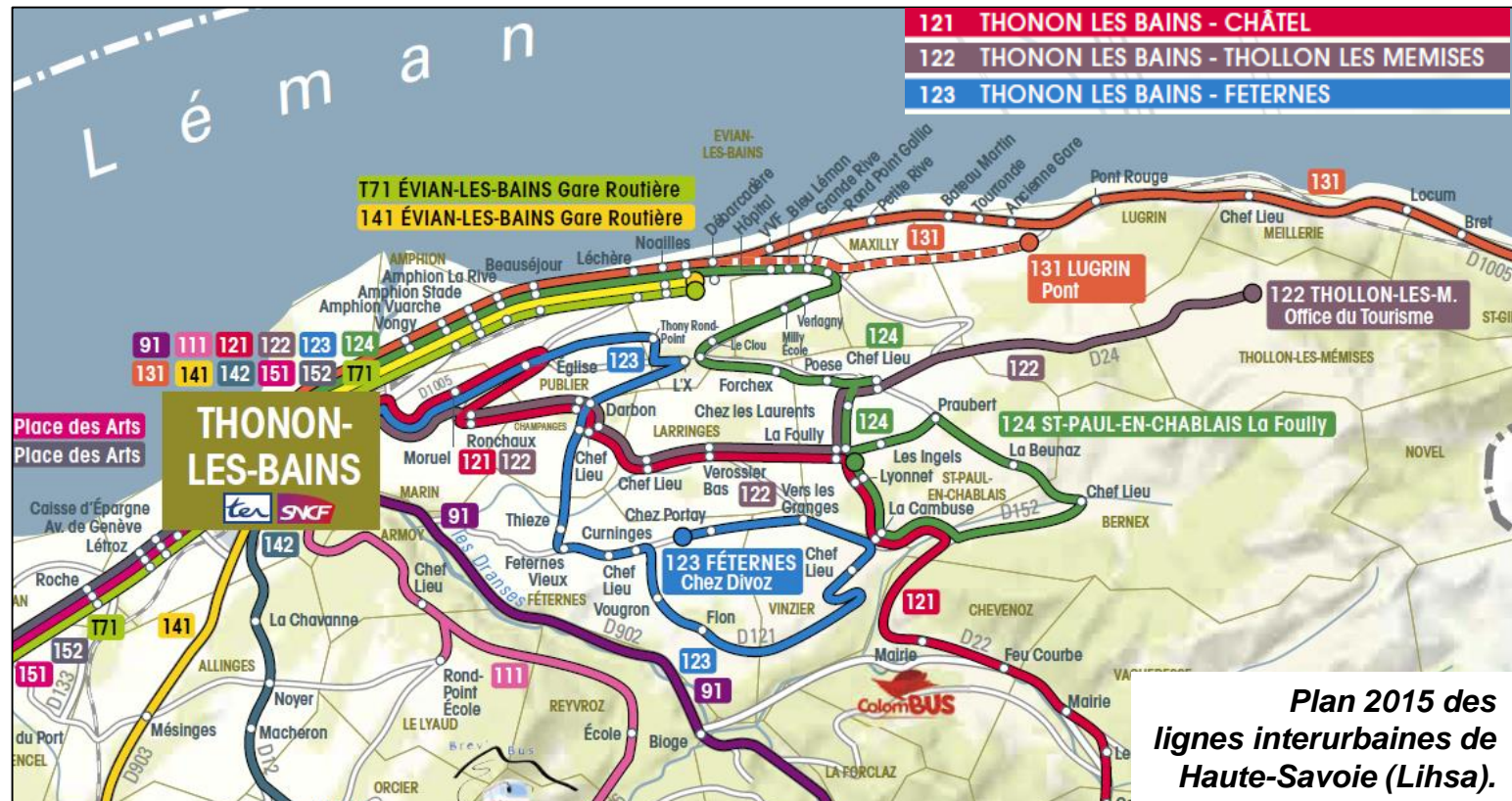
2.1 Voirie, transports, déplacements

➤ TRANSPORTS COLLECTIFS : Une offre plurielle qui s'étoffe ...

- Assurés par le Conseil Départemental :

Un réseau de lignes interurbaines (Lihsa), dont trois desservent la commune de MARIN.

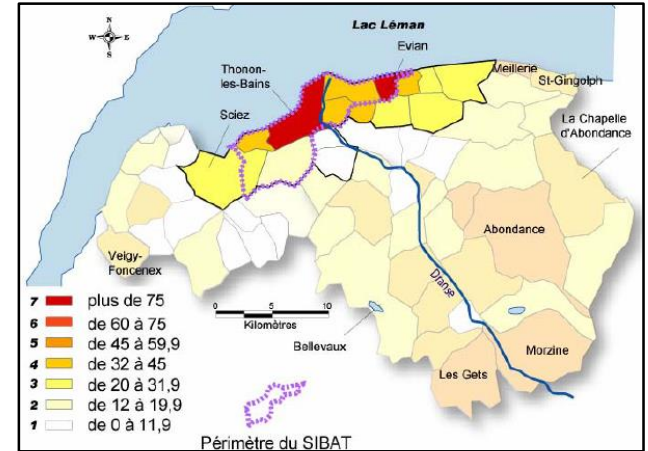
+ Un site Internet de co-voiturage, pour faciliter les transports partagés et un système d'information multimodale sur les transports : « Mobicime ».



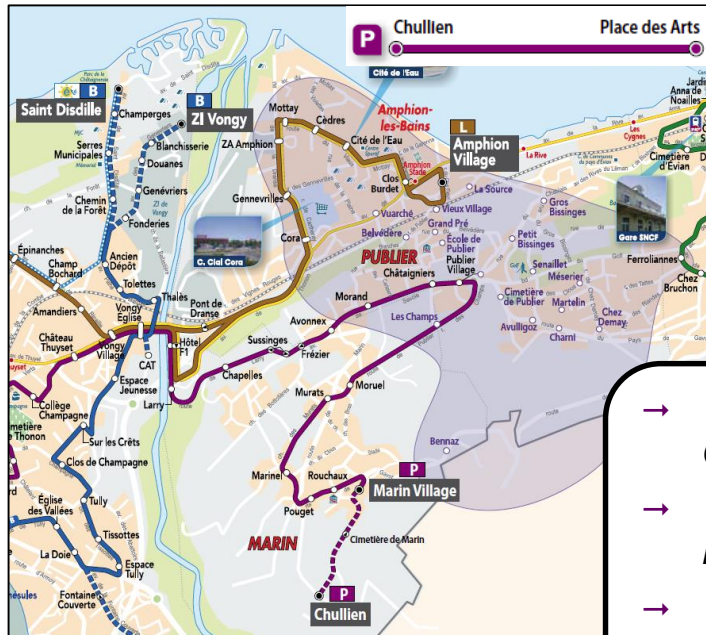
➤ TRANSPORTS COLLECTIFS : Une offre plurielle qui s'étoffe ...

■ Assurée par le SIBAT :

La C.C.P.E. adhère au SIBAT (7 communes), qui assure un service rénové depuis 2010, avec une desserte de MARIN (via Publier) par la **ligne P**, jusqu'au hameau de Chullien, qui relie le centre de Thonon (place des Arts) à MARIN en moins de 30 minutes, avec une fréquence d'un peu moins d'une heure, adaptée aux horaires scolaires et de bureau.



Périmètre du Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération Thononaise (SIBAT), réunissant les communes d'Allinges, Anthy, Evian, Margencel, Marin, Publier et Thonon.



Commune de MARIN (CCPEVA)

Mais une offre de transports qui ne profite régulièrement qu'aux scolaires, et encore peu concurrentielle vis-à-vis de la voiture particulière...

- 14 allers-retours par jour jusqu'à Marin Village (3 jusqu'à Chullien, en période scolaire (du lundi au vendredi)).
- 12 allers-retours par jour jusqu'à Marin Village le samedi et les vacances scolaires.
- 15 arrêts entre le Pont de Dranse (hôtel Formule 1) et Chullien.

➤ TRANSPORTS COLLECTIFS : Une offre plurielle qui s'étoffe ...

- Assurée par le SIBAT : Les arrêts de bus de la ligne P sont pour la plupart dotés d'abris-bus, et sécurisés (marquages au sol, signalisations verticales),
 - le long des RD 32 et 61 (principalement) :



Arrêt de Rouchaux (RD 32).



Arrêt d'Avonnex (RD 32).



Arrêt de Marin Village (place de l'Eglise).

Mais certains arrêts sur la RD 32 (Avonnex, Sussinges) souffrent d'une localisation dangereuse et sont à sécuriser (aménagement projetés ...).

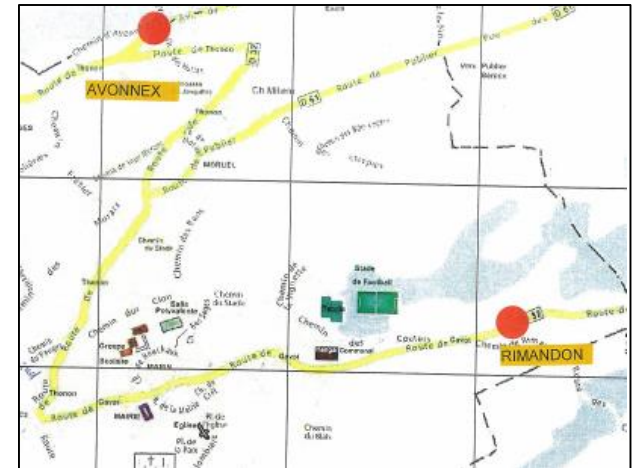
➤ TRANSPORTS COLLECTIFS : Une offre plurielle qui s'étoffe ...

- Assurée par le Pays d'Evian (CCPE, Autorité Organisatrice de second rang) :
 - **Le transport scolaire des élèves du secondaire domiciliés sur le Pays d'Evian** par délégation du Conseil Départemental : 49 circuits et plus de 2 000 élèves dotés d'une carte de bus.

Les élèves sont transportés vers les collèges et lycées d'Evian, Saint-Paul-en-Chablais (collège du Gavot) ou, sous certaines conditions, Thonon.

MARIN compte deux arrêts des bus scolaires sur son territoire ➡

- * A Avonnex (RD 61),
- * vers le Rimandon (RD 32).



Mais les élèves de MARIN étant scolarisés dans les établissements de Thonon (?), utilisent les transports scolaires gérés par le SIBAT.

- **Un service de transport à la demande (depuis 2013), le PTI BUS**, complète l'offre existante du SIBAT (cette dernière ne concernant pas Marin), en faveur des personnes à mobilité réduite (pour la zone 1 : Marin / Publier / Evian) : la prise en charge se fait à domicile, sur RDV.



➤ TRANSPORTS COLLECTIFS : Une offre plurielle qui s'étoffe ...

- Assurée par le Pays d'Evian :
 - **Des navettes de transports touristiques entre Evian et la stations de Bernex et Thollon-les-Mémises** : en service depuis décembre 2014, elles assurent 4 allers-retours par jour en période hivernale (pendant toutes les vacances scolaires, et les mercredis, samedis et dimanches hors vacances scolaires) et 3 en période estivale (de Mai à Septembre et les week-end jusqu'au 1^{er} novembre). L'itinéraire de cette navette ne passe pas par MARIN, mais il en est proche de moins de 15 mn. (départ à la Cité de l'Eau de Publier).
- Autres modes de transports :

La commune de Publier se trouve à proximité d'un **noeud multimodal de grande importance situé dans la commune voisine de Thonon-les-Bains**, mais aussi à Evian-les-Bains, chacune dotées :

- **D'une gare ferroviaire** (ligne 892000 dite "de Longeray-Leaz à Le Bouveret").
- **De débarcadères** : pour le transport lacustre des touristes et des travailleurs frontaliers, vers Lausanne (principalement) : service assuré par la CGN (Compagnie Générale de Navigation, suisse), au départ d'Evian et surtout, de Thonon.

- **Les perspectives et projets à l'échelle du Chablais et du Pays d'Evian**, qui ne seront pas sans impacts sur l'attractivité de MARIN, et sur l'évolution des trafics routiers et modes de déplacements ...

Dans le cadre du Schéma multimodal de désenclavement du Chablais (et ses prolongements),
validé le 7 juillet 1999 par le Ministre de l'Équipement et des Transports.

Objectifs du Schéma :

- **Développer les transports collectifs (ferrés et routiers)** pour répondre aux besoins en déplacements croissants de la population tout en préservant l'environnement. Le Chablais doit donc désormais passer par un rééquilibrage progressif entre route et transports collectifs.
- **Assurer des fonctions de base en raccordant l'agglomération Thonon-Evian aux grands réseaux de l'ouest** (A40 et réseau autoroutier, réseau ferroviaire régional et "grande vitesse") et en contournant le pôle Thonon-Evian jusqu'à l'entrée d'Evian, ce second objectif constituant un accompagnement naturel du premier.
- Et trois autres actions, considérées elles aussi comme essentielles : **desservir, irriguer et assurer le raccordement du territoire aux agglomérations genevoise et annemassienne ; soulager les localités et les réseaux actuels ; améliorer les liaisons vers l'est du territoire.**

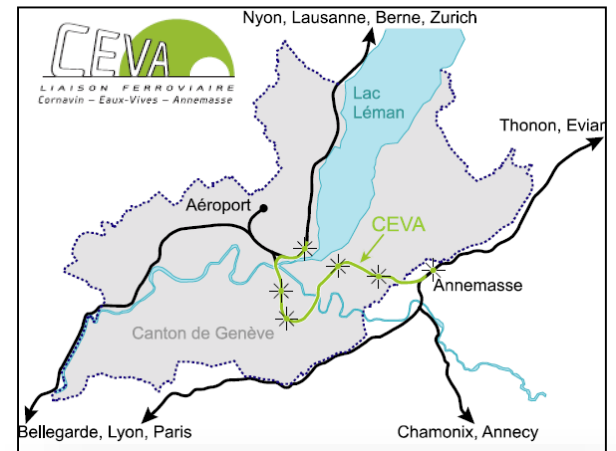
➤ Les perspectives et projets ...

■ Une offre ferroviaire qui monte en puissance, avec :

- **La proximité de la gare de Thonon :** Un pôle intermodal rapidement accessible depuis MARIN (près de 7 km. en moins de 20 mn.).
- **A l'horizon 2019-2022 : l'ouverture du CEVA (Cornavin Eaux-Vives-Annemasse) et le développement du réseau express régional (RER), qui :**

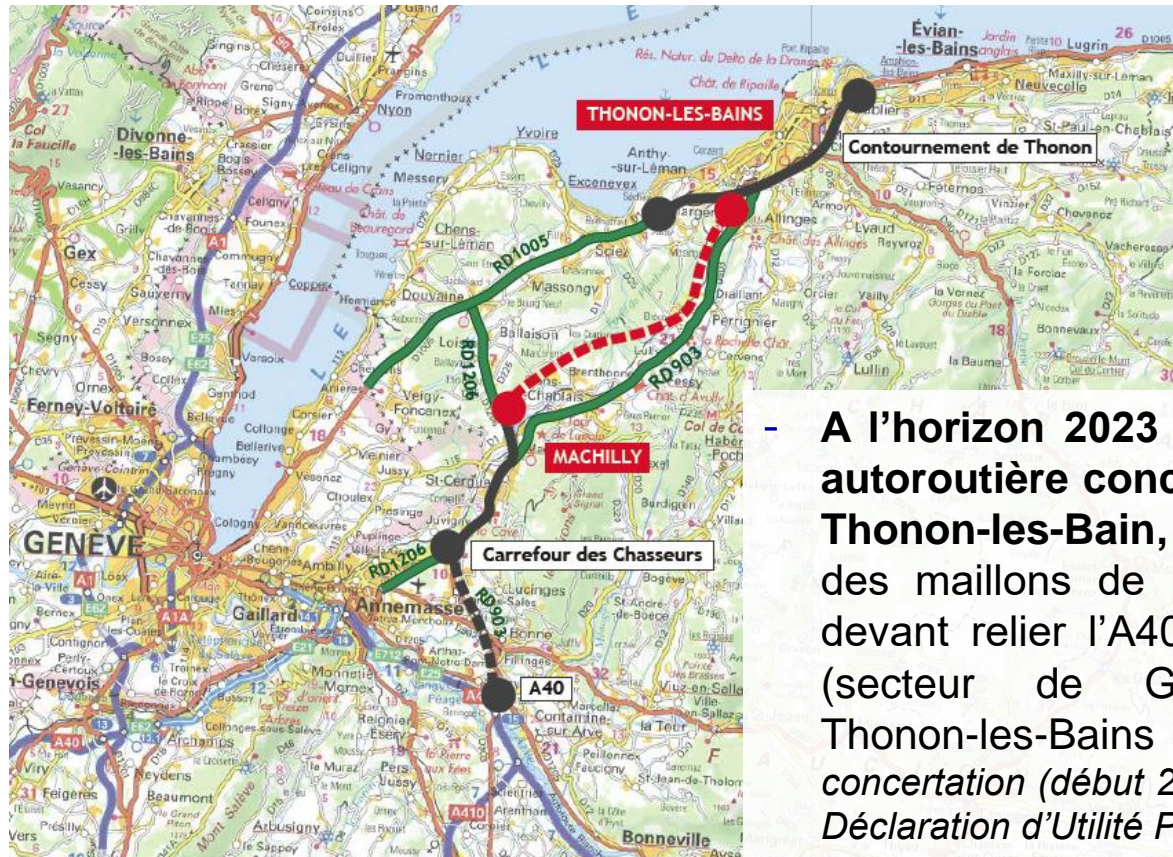
- Offrira une liaison rapide par train entre Thonon et le centre de Genève, et ouvrira le Chablais vers des destinations internationales, tant aérienne que ferroviaire, sans rupture de charge d'un bout à l'autre de la rive sud du lac Léman.
- Impliquera une évolution du réseau et de l'offre en TC routiers (mise en place de lignes de rabattement).

- **A l'étude pour l'horizon 2030 :** la réouverture de la ligne ferroviaire Sud lémanique (18 km.), dite "ligne du Tonkin" (fermée en 1934) : le maillon manquant pour un bouclage ferroviaire du Léman.



➤ Les perspectives et projets ...

- Le volet routier du désenclavement du Chablais : une nouvelle étape ...
Après le contournement routier de Thonon jusqu'au pont de la Dranse (RD 1005), en service depuis juillet 2008, sont projetés :



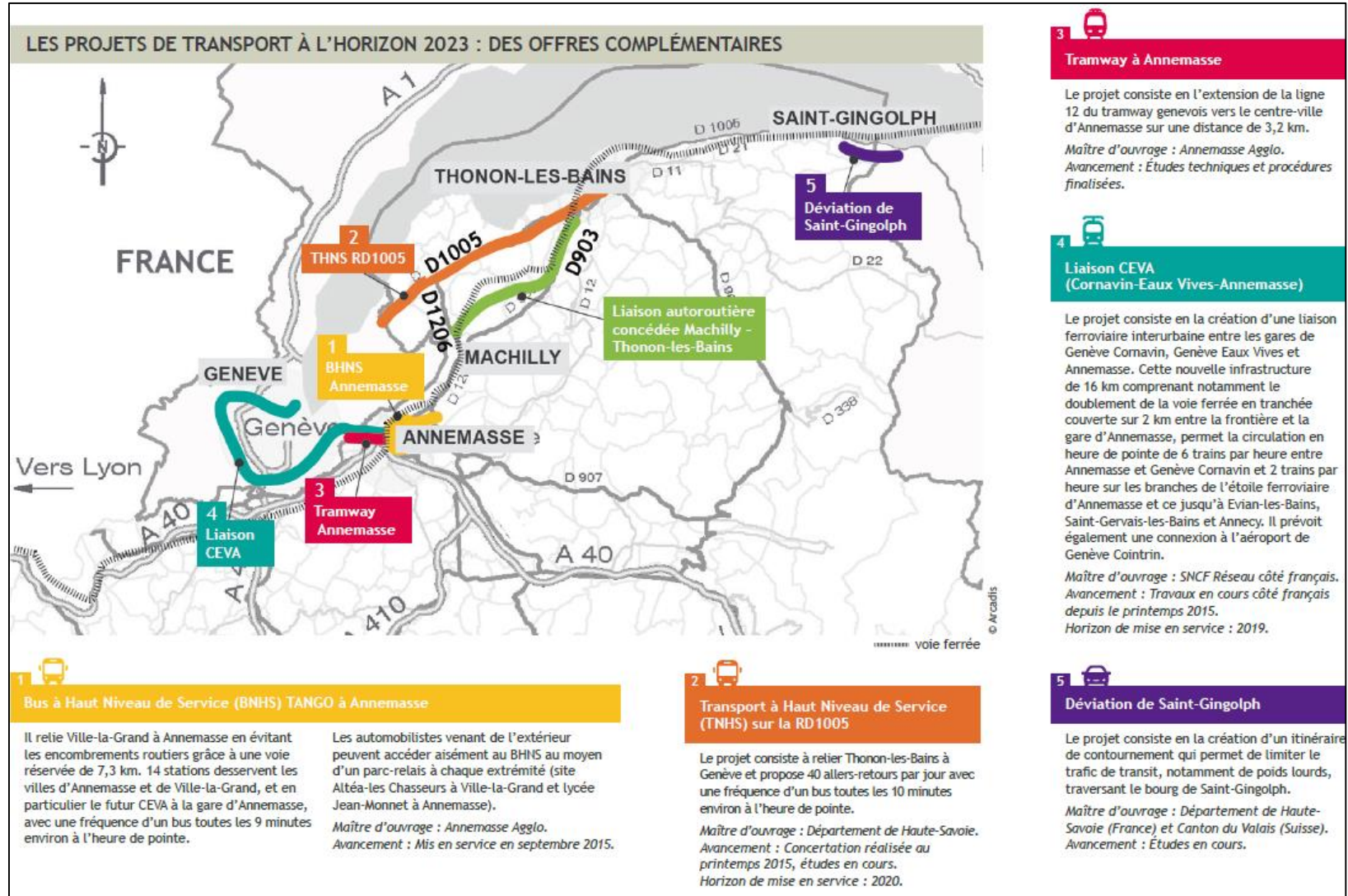
(SOURCE : dossier de concertation publique, Janvier 2016).

- **A l'horizon 2023** : une nouvelle liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bain, (environ 16,5 km) l'un des maillons de l'axe routier structurant devant relier l'A40 au Sud d'Annemasse (secteur de Genève-Annemasse) à Thonon-les-Bains : Ce projet est soumis à concertation (début 2016) en vue d'une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique (DUP).



➤ Les perspectives et projets ...

(SOURCE : dossier de concertation publique, Janvier 2016).



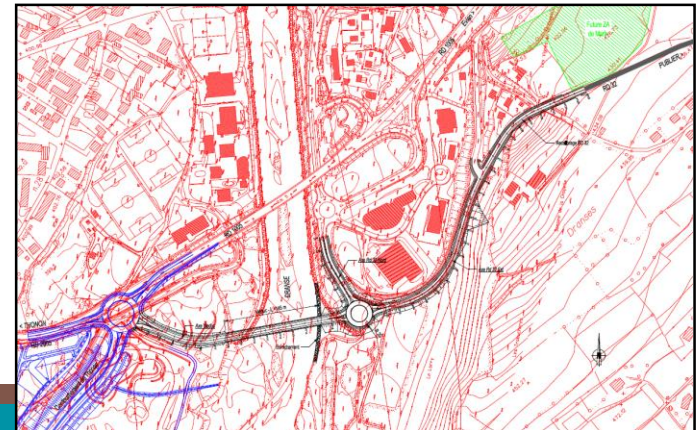
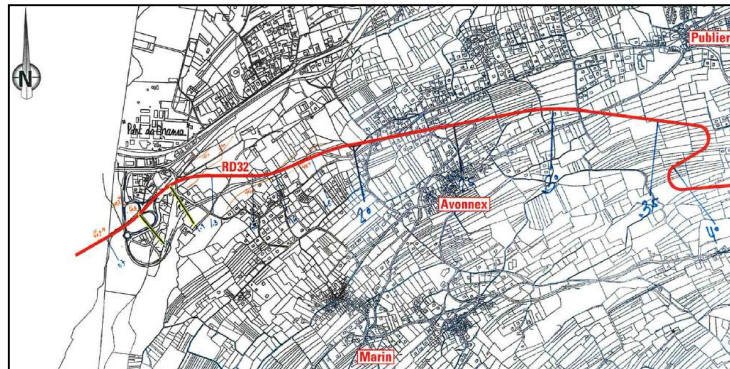
➤ Les perspectives et projets ...

- Le Pont de Dranse (RD 1005) et l'échangeur du Larry :
une nouvelle étude en cours (pour l'accès aux ZAE) ...

Près de 10 ans après l'étude de faisabilité réalisée pour l'aménagement routier du secteur du Larry, dans le cadre du Schéma d'orientations pour les déplacements à l'est de la Dranse :

- Cette étude avait précisé les premières dispositions d'un éventuel fuseau routier sud-lémanique (de Marin à Saint-Gingolph) depuis la sortie du contournement de Thonon jusqu'à Avonnex.
- Son scénario n°2 (qui semblait répondre le mieux aux objectifs fixés) proposait la réalisation d'un nouveau franchissement de la Dranse, permettant de relier directement le giratoire d'extrémité est du contournement de Thonon à la RD 32.

(SOURCE :
étude ISIS
pour le S.I.A.C.,
septembre 2007).

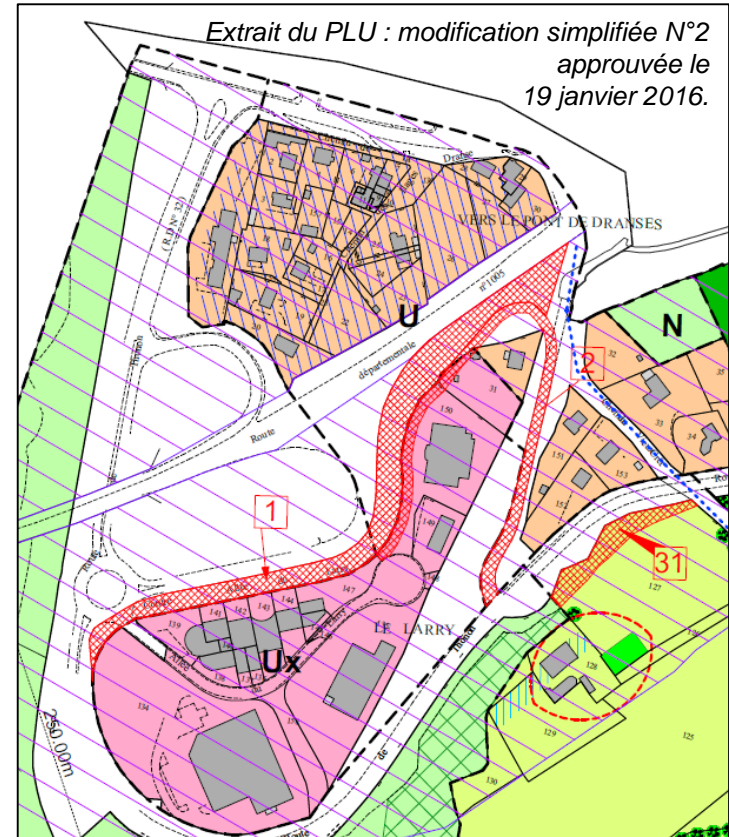


➤ Les perspectives et projets ...

■ A l'échelle communale :

Les projets de voirie inscrits au PLU en vigueur (emplacements réservés), sont les suivants :

- Aménagement de la R.D. 1005 (ER N°1).
- Voie de desserte de la ZAE du Larry (ER N°2).
- Aménagement (par le Département) de la RD 32 : sécurisation de l'accès au domaine de Blonay / voie de tourne à gauche et dégagement de visibilité (ER N°31).
- L'aménagement / sécurisation de nombreuses voies communales, notamment dans leur débouché sur la RD 32 (chemin des Bans, chemin de Pouget, ...).



► **Face aux besoins croissants de mobilité, confrontés aux problématiques de pollutions, de nuisances, de sécurité, de stationnement, mais aussi de budget, et ... à une nécessaire évolution des pratiques de déplacements ...**

⇒ **Quelle politique d'urbanisation, quelle localisation et quelle densité des opérations d'habitat ? ...**

Qui favorisent l'attractivité (et la rentabilité) des transports collectifs , et plus globalement, des modes de déplacements alternatifs à la voiture automobile (surtout pour les déplacements de proximité) ?

⇒ **Quels aménagements de voirie ou (espace public), ... dans le sens d'un apaisement de la circulation automobile et d'un usage mieux partagé ? ...**

- *Qui renforcent la hiérarchisation du réseau existant et poursuivent sa sécurisation ?*
- *Qui favorisent le développement des usages piétonniers de déplacements de proximité (internes à la commune) ?*
- *Qui permettent aux PMR de se déplacer avec la plus grande autonomie possible.*

2.1 Voirie, transports, déplacements : 1ers questionnements ...

- ⇒ **Quelle politique (incitative ou dissuasive) du stationnement public / privé ? (aspects fonciers et réglementaires) ...**
- Pour les opérations d'habitat situées à proximité des lignes de TC ?
 - Pour favoriser le report modal, mais aussi le covoiturage, l'autopartage.
 - Pour l'accessibilité aux pôles d'attraction, et aux espaces naturels
 - Pour les modes "alternatifs" (véhicules hybrides et électriques, à deux roues : VAE ou à quatre roues).
- ⇒ **Quelles mesures d'anticipation, d'accompagnement, ou de sauvegarde (emplacements réservés principalement) ? pour ...**
- Les aménagements de voirie.
 - La sécurisation des arrêts de bus.
 - La poursuite du maillage piétonnier (trottoirs, ...).
 - La préservation des accès agricoles.
 - Et plus globalement : pour un aménagement sécurisé et mieux "partagé" du réseau routier, favorisant le report modal et la pratique des modes "actifs" .

➤ Le réseau électrique.

- Des lignes électriques porteuses de servitudes :

Deux lignes électriques de 63 kV traversent le territoire de MARIN, dont la gestion est confiée au Réseau de Transport d'Électricité (R.T.E) :

- Ligne Evian-Publier.
- Ligne à double circuits Allinges-Publier.



Ces ouvrages sont porteurs de :

- Servitude d'ancrage, d'appui, de surplomb pour les lignes aériennes.
- Servitude de tréfonds pour les lignes souterraines.
- Servitude d'élagage, de branchage et d'abattage des arbres.

Obligation est faite (pour le propriétaire) de réserver le libre passage et l'accès aux agents et aux préposés du bénéficiaire, pour la pose, l'entretien, la réparation et la surveillance des installations.

Aucun espace boisé ne doit être classé (au titre de l'article L113-1 du CU) **dans les couloirs d'exploitation des lignes** (sur une distance de 40 m. de part et d'autre des lignes).

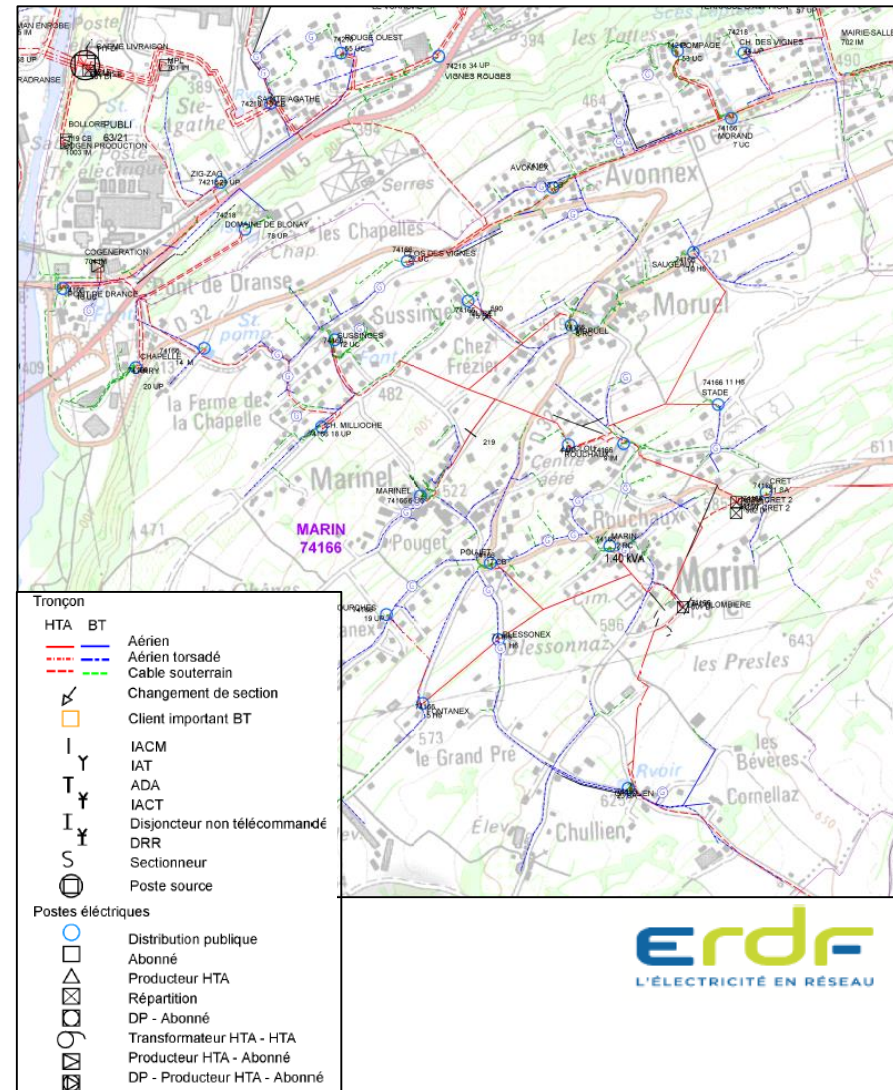
➤ Le réseau électrique.

- Un réseau électrique à renforcer :

La couverture du réseau électrique présente une capacité suffisante en l'état actuel,

mais **n'est pas totalement satisfaisante à MARIN** (chutes de tension observées en lien avec la saturation de certains transformateurs).

et s'avèrera insuffisante dans certaines zones d'urbanisation future (nouveaux transformateurs à prévoir) ...



RAPPEL : la commune de MARIN étant classée sous le régime urbain, c'est à EDF et au SYANE qu'il revient de financer l'extension du réseau (avec participation de la commune).

➤ Le réseau électrique.

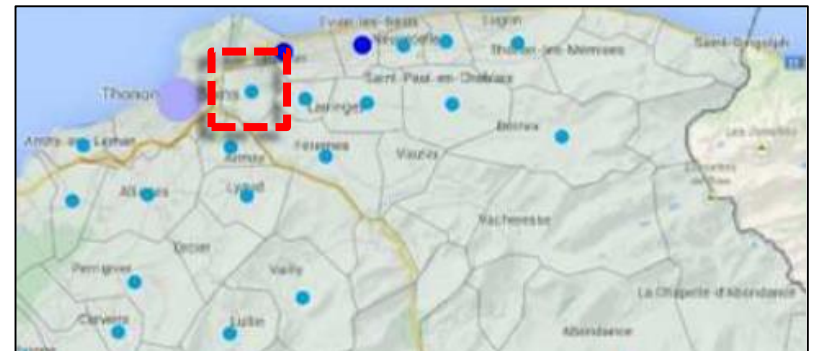
- Le déploiement d'un service public de la mobilité électrique :

Le SYANE ayant pris la compétence "*Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE)*" (compétence transférée par 102 communes du Département), prévoit l'**installation (sur 2 ans) de 250 bornes de charge sur le Département**, dont :

- une douzaine sur le Pays d'Evian,
- **dont une à MARIN (prévue sur le parking de Rouchaux).**



*Schéma prévisionnel de déploiement
des bornes de charge électriques
(SOURCE : SYANE, 2014).*

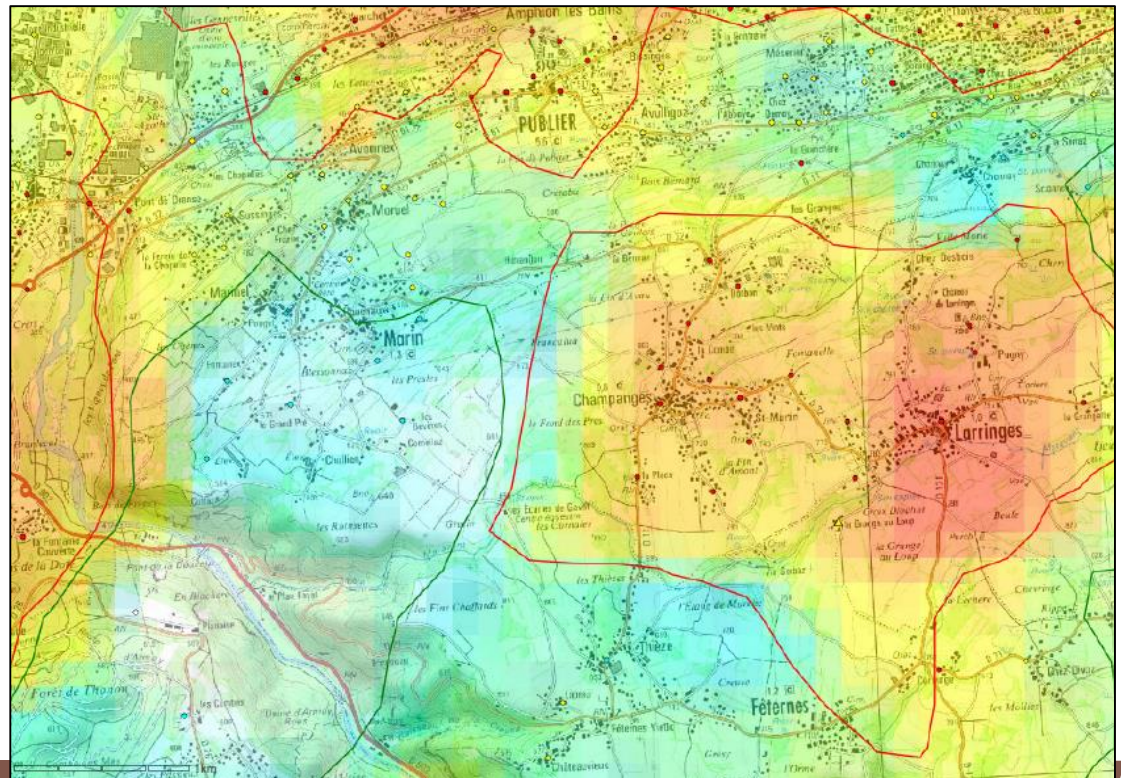
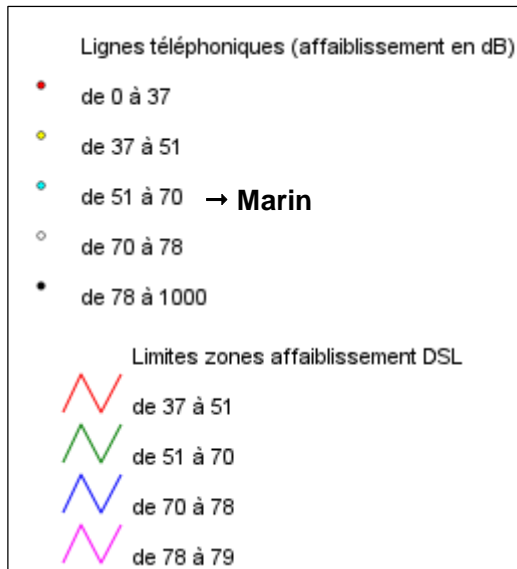


➤ Les réseaux numériques.

■ L'ADSL :

DSL, ADSL2+, VDSL2.

Mais il n'y a pas de nœud de raccordement des abonnés (NRA) ADSL installé dans la commune. Les lignes téléphoniques des habitants de MARIN sont raccordées à un ou plusieurs centraux situés à Thonon (principalement) ou Publier.



(SOURCE : application CARTELIE
Ministère de l'Égalité des territoires
et du Logement / Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOMETER).

2.2 Autres réseaux et ouvrage techniques

➤ Les réseaux numériques.

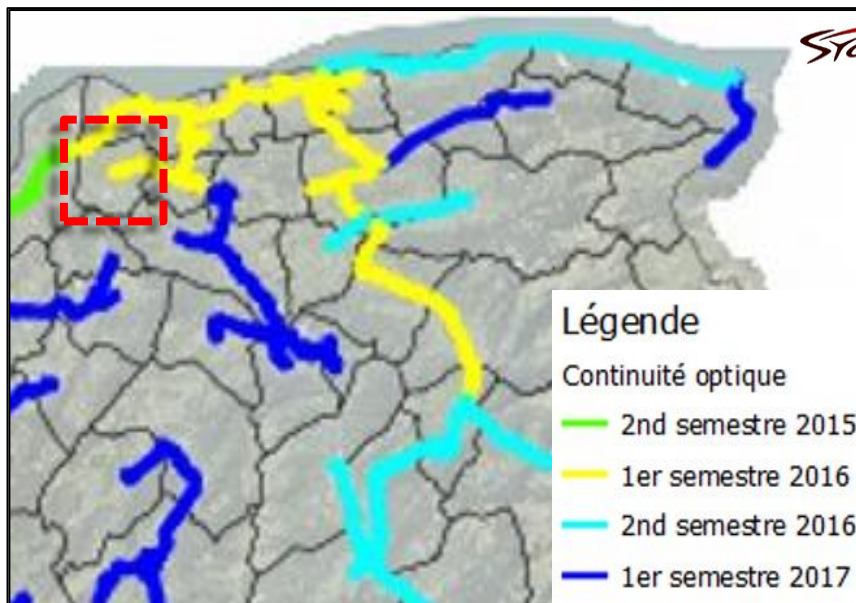
- Une fibre optique qui se déploie progressivement :



MARIN ne dispose pas encore de réseaux FTTH ou FTTLA.

Dans le cadre de son Plan d'aménagement numérique "HSN" (Haute-Savoie numérique), le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE) a engagé en 2010 la réalisation d'un **réseau d'initiative publique très haut débit en fibre optique (FO)**, desservant toutes les communes de la Haute-Savoie, avec priorité donnée aux ZAE et bâtiments publics (à l'horizon 2017). **Un nœud de raccordement FO est projeté à Marin.**

Planning prévisionnel des travaux de construction des artères principales de fibre optique.



Planning prévisionnel des travaux de construction des réseaux de desserte (SOURCE : SYANE, oct. 2015).

